

Paris, le 9 mars 2009 - n° 82/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS ET DES PRÉSIDENTS DES FORMATIONS du 10 décembre 2008

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. BOMPARD Jean-Pierre
M. COTIS Jean-Philippe
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. PASSET Olivier
M. PAULY Elisabeth
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. VASSEUR Guy
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
CFDT
Directeur général de l'Insee
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
Centre d'Analyse Stratégique
Banque de France
MEDEF
CGT-FO
APCA
CFE-CGC

Autres participants

M. AVEROUS Christian
Mme BAZY-MALAUURIE Claire
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. BERNADET Maurice
M. BRIET Raoul
M. CUNEO Philippe
M. DE GIMEL Louis
Mme DUSSERT Françoise
M. GARAGNON Jacques
M. LE GLEAU Jean-Pierre
M. LOLLIVIER Stéfan
M. MOREL Bernard
M. NOBLOT Thierry
M. POLLIN Jean-Paul
M. ROCHEFORT Robert
M. SIMIAND Jean-Charles

Président de la formation Environnement
Présidente de la formation Éducation
Insee
Président de la formation Transports tourisme
Président de la formation Emploi, revenus
Secrétaire général du Cnis
Insee DCSRI
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee - président du comité du label
Insee
Insee
Insee
Président de la formation Industrie, IAA, Énergie
Président de la formation Monnaie finances
Président de la formation Démographie conditions de vie
Président de la formation Transports tourisme

Excusés :

M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	LAROSE André	CFTC
M.	MARESCHAL Patrick	Conseiller général de Loire-Atlantique
M.	MOISAN François	ADEME
M.	PAILLARD Francis	APCM

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Actualités	3
2. Bilan des Rencontres	10
3. Présentation et discussion de l'avis général sur le moyen terme 2009-2013	16
Annexes.....	22
1) Lettre du comité de défense de la statistique publique au bureau du Cnis	23
2) Projet d'avis général sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013.....	25

M. le Président cède la parole à Messieurs Sujobert et Foubert ainsi qu'à Madame Kirsch qui ont souhaité intervenir au nom du Comité de défense de la statistique publique (CDSP).

Bernard SUJOBERT donne lecture d'une lettre adressée par le CDSP aux membres du Bureau du Cnis qui figure en annexe du compte rendu.

Denis DURAND, suite à la lecture de cette lettre réitère le soutien de la CGT à la position du CDSP et mesure la pertinence de l'argumentation développée dans la lettre adressée aux membres du Bureau du Cnis. Il constate que le rapport rédigé par Messieurs Cotis et Duport met en évidence le risque que représente, pour le système statistique public, l'opération de délocalisation. Il estime que les conséquences de cette opération n'iront pas dans le sens d'une résolution des difficultés rencontrées ces dernières années qui ont été souvent évoquées au bureau du Cnis. Parmi les demandes exprimées par les personnels concernés, ainsi que par les membres du CDSP, la CGT soutient celle d'une prise de position du Cnis en faveur de l'ouverture d'un débat public, le plus large possible, sur les conséquences que pourrait avoir une déstabilisation du système statistique public par les projets en cours. Denis DURAND estime nécessaire que l'ensemble des usagers de la statistique publique puissent faire entendre leur voix. Il souligne que le débat public gagnerait à se développer dans un cadre organisé tel que le Cnis.

Jean-Pierre BOMPARD confirme la nécessité d'un débat public sur l'avenir de la statistique publique. Il constate que le malaise est aujourd'hui profond et ne saurait être ignoré.

M. le Président assure que le Cnis est attaché à la défense de la statistique publique. Il rappelle que le Conseil a notamment souligné à plusieurs reprises l'importance de maintenir les effectifs des services statistiques ministériels. Il précise que le Bureau abordera, ce jour, le thème de la délocalisation, à l'occasion des discussions portant sur le projet d'avis général à moyen terme.

Bernard SUJOBERT souligne que le résultat des délibérations du Bureau pourra être porté à la connaissance des personnels de la statistique publique. Il souhaite aux membres du Bureau des travaux utiles.

Introduction

M. le Président suggère de passer à l'examen de l'ordre du jour. Il explique avoir souhaité que les présidents de formations puissent prendre part aux discussions sur le projet d'avis général à moyen terme.

M. le Président souhaite tout d'abord saluer la mémoire de Philippe Nasse, dont la personnalité était estimée tant au sein de l'Insee qu'au sein de la Cour des comptes. Il rappelle notamment le dernier rapport rédigé par Philippe Nasse avec Patrick Légeron sur « la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail » qui a été le point de départ des travaux sur le stress au travail engagés sous la responsabilité de l'Insee et présentés lors de l'inter formation Statistiques sociales le 27 novembre 2008.

I. Actualités du directeur général de l'Insee

Jean-Philippe COTIS souligne que l'Insee et l'ensemble du service statistique public traversent une période active, voire mouvementée. De nombreux travaux ont été engagés dans le cadre de la réflexion sur le moyen terme au Cnis et à l'Insee, ainsi que dans le contexte du développement de la statistique européenne notamment avec la présidence française. La nouvelle gouvernance du

système statistique public se trouve également au centre des préoccupations, de même que la probable délocalisation à Metz d'une partie de l'appareil statistique public. Ces évolutions constituent souvent des opportunités, mais font apparaître également des menaces. En tout état de cause, elles constituent assurément des bouleversements. Jean-Philippe Cotis dresse un panorama des évolutions en cours.

Il rappelle qu'une réflexion a été lancée en vue d'élaborer **le programme de l'Insee à l'horizon 2015 qui devra déboucher fin 2009**. L'avis général à moyen terme du Cnis, portant sur la période 2009-2013, en constituera le premier *input*, dans des domaines aussi variés que le développement durable, la mondialisation, les inégalités, le chômage et la statistique délocalisée. L'Insee se devra d'intégrer dans sa réflexion un environnement en forte évolution et l'apparition de nouveaux interlocuteurs publics et privés notamment territoriaux. Ces interlocuteurs – se dotant aujourd'hui de compétences en matière d'information et d'études – expriment des exigences nouvelles. Dans ce contexte, l'Insee conservera un rôle spécifique de synthèse et de mise en cohérence de l'information économique et sociale pour lui donner du sens. Cela étant, l'Insee ne saurait prendre en charge tous les développements et répondre à toutes les demandes. A l'horizon 2015, l'enjeu sera de conforter l'action de l'Institut sur les domaines qu'il juge prioritaire avec l'aide du Cnis.

Quatre décrets d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) – relatifs à la gouvernance du système statistique public, à l'autorité de la statistique publique et au Cnis, à l'indice des loyers commerciaux et un dernier relatif aux catégories d'entreprises – devront par ailleurs être mis en œuvre :

- Les décrets relatifs à l'autorité de la statistique publique et au Cnis ont d'ores et déjà été discutés et sont en passe d'être examinés par le Conseil d'État. Un rapporteur a été nommé en la personne de Rémi Bouchez. Ces décrets ne seront toutefois pas examinés par le Conseil d'État avant le mois de janvier 2009. - Le décret relatif à l'indice des loyers commerciaux a été publié au Journal Officiel.
- Le décret relatif aux catégories d'entreprises, pour les besoins de l'analyse statistique et économique, a été signé par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et transmis au premier ministre.

S'agissant du **projet de règlement relatif à la statistique européenne**, Jean-Philippe COTIS explique qu'un compromis politique a été trouvé entre le Conseil et le Parlement. Il a été accepté par la Commission. Le texte devrait être finalisé le 21 janvier 2009, après examen par les experts juridiques et linguistiques. La présidence française pourra donc se réjouir d'avoir contribué à la finalisation d'un texte délicat, mais néanmoins important pour l'indépendance de la statistique européenne et la reconnaissance du système statistique européen. Une « recommandation miroir » de la Banque Centrale Européenne est actuellement en discussion au sein du groupe de travail statistique du Conseil. La présidence française tente de contribuer à sa clarification, notamment en ce qui concerne la cohabitation avec les services statistiques européens.

Il mentionne également la mise en place de l'European Statistical Governance Advisory Board (ESGAB), équivalent de l'autorité statistique au niveau européen, ainsi que de l'European Statistical Advisory Committee (ESAC) – ce dernier étant l'équivalent européen du Cnis.

Jean-Philippe COTIS revient sur le rapport transmis au premier ministre concernant **la création d'un centre statistique à Metz**. Ce rapport propose un mouvement d'environ 500 personnes en provenance du SSP, ainsi que la création d'un certain nombre de postes sur place, d'un centre d'enquête téléphonique et d'un master européen de statistique publique. Le rapport recommande d'échelonner les mouvements dans le temps. Un certain nombre de conditions d'accompagnement ont également été listées. Le rapport a par ailleurs pointé que la période n'était pas la plus propice pour mettre en œuvre cette délocalisation. En effet l'institution a connu des développements difficiles en 2007 et a besoin de se moderniser. Tout le temps de réflexion qui sera consacré à mettre en œuvre cette délocalisation ne pourra être consacré à la modernisation nécessaire du SSP. De surcroît, les services statistiques ministériels pourraient se trouver eux aussi mis en difficulté – l'idée ayant présidé à la mise en place de ces services était de renforcer la proximité physique entre les statisticiens et économistes et les fonctionnaires juristes pour faire monter en gamme les administrations en matière économique.

Il rappelle que le projet initial portait sur l'implantation à Metz de 3 200 statisticiens parisiens. Une telle opération – dont le bien fondé ne paraissait pas évident – ne semblait pas pouvoir être gérée. Le

rapport rédigé par Jean-Pierre DUPORT et lui-même transmis au premier ministre a cependant permis de formuler des propositions plus réalistes.

Jean-Philippe COTIS fait observer que l'Insee se trouve d'ores et déjà fortement décentralisé avec trois quart de ses effectifs en région. Un recentrage serait nécessaire pour lutter contre la dispersion des ressources. Bien que le projet de délocalisation augmente l'entropie territoriale, il s'agirait de mettre à profit celui-ci pour réduire l'entropie fonctionnelle. Le regroupement de certaines activités telles la production informatique et l'essentiel des pôles permettrait ainsi de gagner en efficacité.

La maîtrise de l'évolution des effectifs du SSP constituera cependant un enjeu majeur. En effet, les départs en retraite entraînent une diminution du stock d'emplois d'environ 5 % par an, soit 300 départs à la retraite par an sur trois ans. De surcroît, seuls 10 % des personnels suivent généralement les mouvements de délocalisation. Pour 1 000 personnes délocalisées, il conviendrait donc d'en recruter 900 sur place ; tandis que 900 demeureraient à Paris sans postes budgétaires et risquent de quitter le SSP avec une perte d'expertise dommageable pour le service statistique public. La proposition de réduire la taille de l'opération à 500 collaborateurs a donc pour but de limiter l'ampleur des phénomènes démographiques.

Jean-Philippe COTIS indique avoir conscience de la difficulté de l'exercice. Il assure cependant qu'à cette occasion, tout sera mis en œuvre pour reconfigurer et améliorer un dispositif qui, à certains égards, manque aujourd'hui d'efficacité.

Débat

La demande croissante des interlocuteurs territoriaux

Yvonick RENARD revient sur l'augmentation du nombre et du poids des interlocuteurs territoriaux. Il insiste sur le rôle de l'Insee en matière de coordination centrale. Il évoque un risque de surcharge et d'incohérence si la statistique venait à proliférer dans les territoires de manière désordonnée.

M. le Président estime qu'il s'agira de trouver un point d'équilibre entre deux natures d'exigence. Il assure que la forte demande des collectivités territoriales ne pourra pas être ignorée – la société française ayant choisi la voie de la décentralisation. Les chambres de commerce et d'industrie, de métiers ou d'agriculture pourraient elles-mêmes être amenées à exprimer des besoins en matière d'information statistique territorialisée. Ce besoin existe et il faudra y répondre. Cela étant, il conviendra d'éviter la multiplication des demandes et l'augmentation de la charge pesant sur les répondants. Le maintien de la cohérence d'ensemble nécessitera de conserver la plus grande vigilance.

Benoît ROBIN confirme que la question de la cohérence se pose, d'autant plus que l'Insee ne peut plus prendre en charge toutes les demandes et que, parallèlement, les sollicitations se font de plus en plus diverses et intensives.

Jean-Pierre BOMPARD souligne que la statistique publique trouve sa légitimité à travers le comité du label – celui-ci garantissant un certain degré de fiabilité. Il appartient ensuite à chacun de prendre ses responsabilités pour produire les données qui lui semblent utiles et pertinentes. Dans ces conditions, une communication plus ferme et plus forte sur les travaux du Comité du label pourrait toutefois s'avérer nécessaire, y compris au-delà du cercle habituel des statisticiens.

Jean-Luc BIACABE confirme que les lois de décentralisation ont confié aux régions le soin d'assurer le développement des territoires. Or les collectivités locales manquent visiblement d'informations pour mener à bien cette mission. Le besoin exprimé par les collectivités locales – et plus particulièrement par les régions – s'avère donc légitime. Jean-Luc BIACABE insiste cependant sur la nécessité pour les acteurs locaux de résister à la tentation de tout faire soi-même, au risque de dupliquer des travaux réalisés dans de meilleures conditions au niveau national. Par ailleurs, il s'interroge, en tant

qu'économiste, sur le niveau d'analyse territoriale pertinent, notamment au regard de la construction européenne et de la mondialisation.

Jean-Pierre DUPORT fait observer que les réflexions s'inscrivent dans un schéma de décentralisation et non dans un schéma fédéraliste.

Jean-Philippe COTIS assure que l'Insee travaille sur ces sujets, et plus particulièrement sur la mise à disposition de données géo-localisées. Il rappelle cependant que l'Institut est soumis à des contraintes de moyens.

Denis DURAND confirme que la question des effectifs et des moyens revêt un caractère central, comme en témoignent les échanges au sein des différentes formations notamment entreprises. Il gage que la problématique sera de nouveau abordée dans le cadre des discussions sur le moyen terme. Par ailleurs, il insiste sur l'importance de la coordination pour rendre plus efficace le fonctionnement du SSP et favoriser l'accès aux informations du plus grand nombre d'utilisateurs. Il évoque la possibilité de réaffirmer le rôle de l'Insee en tant qu'élément coordinateur au niveau territorial, en bonne articulation avec les autres administrations y compris la Banque de France. En dernier lieu, Denis DURAND constate que la pertinence du niveau régional pour l'analyse a été mise en évidence dans plusieurs domaines. Il évoque notamment la demande du Cnis pour la publication par la Banque de France des statistiques régionales et départementales sur le crédit et les dépôts.

Maurice BERNADET constate la montée en puissance des besoins exprimés au niveau local, de même qu'il constate l'incapacité du service statistique public à y répondre autrement que partiellement. Parallèlement, il fait observer que des initiatives de qualités diverses se multiplient, avec pour but de répondre à ces besoins. Il estime que la responsabilité du système statistique public s'étend au-delà des travaux du Comité du label. Il insiste sur la vocation du SSP à jouer un rôle de soutien, d'éclairage et d'appui pédagogique (s'agissant notamment de faire connaître les bonnes nomenclatures et les bonnes méthodes). Il évoque la possibilité de confier au système statistique public une mission d'évaluation *ex post* des statistiques publiées. En tout état de cause, il estime que la responsabilité du système statistique public dans la coordination des statistiques régionales devrait être affirmée.

Jean-Pierre DUPORT déclare être sensible aux arguments avancés par Maurice Bernadet, *a fortiori* compte tenu du renforcement des structures du système statistique européen. Il serait paradoxal que, dans ce contexte, l'unité du système statistique français ne soit pas garantie.

Jean-Philippe COTIS fait observer que la montée en puissance des besoins européens se conjugue à celle des besoins locaux. Dans ce contexte, la gestion des moyens devient délicate. Il ajoute que les acteurs européens font parfois preuve d'un « activisme » peu mesuré – certaines statistiques nationales étant remplacées par des statistiques, certes homogènes, mais moins adaptées aux besoins des pays. La multiplication des sollicitations s'avère donc difficile à endiguer. Il met en évidence le risque pour l'Insee de se voir ôter toute marge de manœuvre au niveau national.

Jean-Pierre DUPORT exprime ses regrets quant au fait que les institutions du système statistique (Cnis et SSP) aient trop tardé à s'ouvrir aux représentants des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales sont maintenant représentées au Bureau du Cnis en la personne de Patrick Mareschal, et une formation présidée par Yves Fréville, sénateur, traite spécifiquement des statistiques régionales. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité d'être attentif à la généralisation et au bon fonctionnement des CRIES dès lors qu'ils sont mis en place. Il constate que ceux-ci offrent des moments précieux de débat avec les conseils régionaux et les partenaires sociaux, en vue de définir des orientations et de répondre aux interrogations des acteurs locaux.

Jean-Philippe COTIS abonde en ce sens. Il constate néanmoins que les CRIES peinent, dans un certain nombre de régions, à atteindre un fonctionnement efficace et dynamique. En réponse Jean-Pierre DUPORT confirme la nécessité de faire vivre les CRIES, une fois ceux-ci mis en place. Il évoque des discussions positives à ce sujet avec l'ADF, à l'occasion du colloque de Nantes.

Benoît ROBIN s'interroge sur la cohérence entre le programme à moyen terme du Cnis, recouvrant la période 2009-2013, et le programme de l'Insee, dont l'horizon a été fixé à 2015. Il s'enquiert de l'impact éventuel que pourrait avoir ce décalage dans le temps sur les programmes en question, ainsi que sur l'élaboration des programmes suivants.

La mesure des conséquences du plan de relance gouvernemental

Jean-Pierre BOMPARD souhaite obtenir l'assurance que la statistique publique sera en mesure d'opérer un suivi du plan de relance gouvernemental. Il gage que les commentaires seront nombreux quand il s'agira d'en mesurer l'efficacité. Il en sera de même pour le plan de relance européen. Dans ce contexte, l'enjeu pour la statistique publique sera de mettre en œuvre les dispositifs de nature à prévenir les situations d'incertitude. Il insiste sur la nécessité de prévoir une batterie d'indicateurs lisibles et accessibles, afin de ne pas accroître la confusion qui risquerait d'avoir un impact sur les anticipations des agents. Au vue des sommes engagées, il s'agirait de rendre compte des actions engagées de manière solide et fiable, tout en autorisant des comparaisons à l'échelle internationale. Jean-Pierre BOMPARD réclame des éclaircissements sur ce sujet. Il souhaite que le système statistique public puisse assumer les appuis autant que les critiques, sans qu'une floraison d'indicateurs discordants ne vienne noyer le débat. La demande de la CFDT porte autant sur l'impact macroéconomique du plan de relance que sur sa déclinaison sectorielle.

Jean-Luc BIACABE souligne que dans la période actuelle, marquée par un certain nombre de difficultés, la statistique publique remplit correctement son rôle. Il rappelle que la récession de 1992-1993 avait pris à contrepied les prévisionnistes ; tandis qu'aujourd'hui les diagnostics sont proposés par anticipation. Il constate que la statistique publique fournit aujourd'hui les éléments nécessaires au suivi de la conjoncture et que les politiques de relance sont mises en œuvre au bon moment. Les systèmes d'alerte ont ainsi permis aux décideurs publics de mettre en place des outils de réaction au bon moment.

Jean-Philippe COTIS souligne que les exercices d'évaluation *ex post* sont très difficiles à conduire. Il explique que des évaluations *ex ante* sont généralement produites à partir de modèles macro-économétriques. En utilisant des modèles et avec la description des plans de relance, on peut estimer *a priori* l'impact d'un plan de relance. Ensuite, il s'avère délicat de discerner *a posteriori* ce qui, dans les évolutions macroéconomiques, relève de l'impact des politiques publiques, du mouvement général de l'économie mondiale ou d'autres facteurs. La décomposition des effets se heurtant aux limites des instruments, il s'avère extrêmement difficile d'évaluer avec exactitude et de manière précise l'impact d'un plan de relance. Il assure néanmoins que le plan de relance gouvernemental fera l'objet d'un suivi avec toutes les limites de ce type d'exercice.

François VINCENT fait observer que des modèles économiques ont été bâtis au niveau européen – la Commission Européenne s'étant donnée comme objectif de réaliser des études d'impacts pour chacune de ses décisions. Or les résultats de ces études varient considérablement en fonction des hypothèses retenues. Le GIEC s'est quant à lui attaché à comparer l'ensemble des modèles météorologiques. François VINCENT s'interroge sur l'existence de réflexions similaires, s'agissant d'évaluer l'impact des plans de relance. Il insiste sur la nécessité de raisonner en termes de scénarii.

Jean-Philippe COTIS fait savoir que des groupes universitaires anglo-saxons s'efforcent de comparer différents modèles répondant à la même question. Il confirme l'utilité de ces travaux. Les impacts sectoriels des politiques publiques s'avèrent néanmoins extrêmement difficiles à appréhender. Au-delà des mesures comptables, il n'existe souvent aucun instrument permettant de distinguer les effets et les influences. En tout état de cause, il ne saurait s'agir d'une science exacte.

M. le Président atteste du caractère extrêmement complexe des exercices d'évaluation des politiques publiques. Il fait part des difficultés rencontrées au moment d'évaluer les effets de la politique

d'aménagement du territoire, compte tenu notamment de l'impossibilité d'opérer des comparaisons avec une situation d'absence totale de politique d'aménagement du territoire.

La création d'un pôle statistique à Metz

François VINCENT indique avoir pris connaissance de la lettre de mission adressée par le premier ministre. Il constate que la mission confiée – bien que moins impossible qu'à l'origine – demeure une mission à haut risque. Dans ce contexte, la CFE-CGC renouvelle toute sa confiance au directeur général de l'Insee. Cela étant, François VINCENT note que les hypothèses formulées dans le rapport transmis au premier ministre s'avèrent relativement pessimistes et les objectifs ne sont pas chiffrés.

Il signale que le rapport transmis au premier ministre ne soulève guère l'enthousiasme de la CFE-CGC. Il se félicite cependant que le document pose un certain nombre de conditions. Il salue la qualité du travail des rapporteurs, tout en s'associant à l'ensemble des réserves exprimées quant au devenir de la statistique publique. En revanche, il estime que le débat ne saurait intervenir ailleurs qu'au sein du Cnis et de l'autorité de la statistique publique. Dans le cadre du moyen terme, il souhaite que le Cnis exerce la plus grande vigilance, fixe les priorités et se dote des moyens d'analyse appropriés. Il s'agira ainsi d'accorder toute l'attention nécessaire aux conditions d'évolution de la statistique publique. Au-delà du Comité du label, François VINCENT souhaite que le Cnis se dote d'un outil de certification interne (de type ISO 9000), qui permette de s'assurer que l'organisation de la statistique publique soit en adéquation avec les objectifs fixés.

M. le Président insiste sur le rôle qu'exercera l'autorité de la statistique publique dans la prise en compte de ces enjeux.

Maurice BERNADET suggère d'engager la discussion sur l'avis transversal n°1 du projet d'avis général à moyen terme, traitant du rapport du directeur général de l'Insee et du président du Cnis. Il en déplore la faiblesse, en arguant du fait qu'une affirmation n'est intéressante que si elle donne matière à discussion, voire à contestation. Le fait que « *le Cnis affirme son attachement au maintien d'une statistique publique forte et indépendante et fasse part de son souhait de demeurer attentif à ce que les décisions prises en matière de délocalisation n'affaiblissent pas le service statistique public* » lui semble relever de l'évidence. En revanche, il estime que certains éléments du rapport transmis au premier ministre pourraient être repris dans l'avis. Il constate que, par rapport au projet initial, « le rapport "Cotis-Duport" propose des objectifs quantitatifs fortement restreints et des délais allongés ; par ailleurs ce rapport énonce des conditions strictes, nombreuses et sévères qui doivent être respectées pour que l'opération se réalise dans des conditions acceptables. Maurice Bernadet fait observer que certaines de ces conditions ne pourront probablement pas être satisfaites, s'agissant notamment d'accroître, ne serait-ce que provisoirement, les effectifs du service public statistique. Il regrette également que l'avis n'aborde pas de manière suffisamment approfondie les conséquences de la mise en œuvre du projet de délocalisation, en termes de coût et de perte d'expérience, de compétences pour l'Institution. Maurice BERNADET souhaiterait que l'avis transversal du Cnis souligne explicitement que les objectifs, nécessairement restreints, ne pourront être atteints que dans des conditions difficiles à réunir.

Jean-Pierre BOMPARD se félicite que ledit rapport ait été rendu public. Cependant, il insiste sur la nécessité pour les partenaires sociaux de connaître le calendrier des opérations. Il suppose que le sujet sera évoqué lors de l'assemblée générale du Cnis et que l'expression ministérielle tiendra compte du rapport. Il constate que le rapport tente de donner une certaine cohérence au projet. Cependant, il regrette que la perte de compétences – pourtant non négligeable – n'ait pas été chiffrée. De même, il insiste sur la nécessité d'évaluer le coût de l'opération, afin notamment d'en illustrer le caractère exceptionnel au regard de la conjoncture actuelle et des logiques mises en œuvre en matière de finance publique. Jean-Pierre BOMPARD considère que cette opération n'intervient pas au bon moment. De surcroît, le projet pourrait être perçu comme une réponse totalement inadaptée au choc économique vécu par la région lorraine. Il s'agirait d'expliquer que l'Insee, seul, ne saurait relancer le développement économique de la Lorraine ou compenser la destruction d'un certain nombre d'emplois. Les risques d'incompréhension demeurent multiples et variés. Afin de lever toute ambiguïté, Jean-Pierre BOMPARD confirme la nécessité de permettre un débat public, dont les

modalités devront être discutées. Il estime que les interrogations sont légitimes, *a fortiori* dans le contexte actuel. Il pointe la nécessité de restaurer une certaine confiance dans la statistique publique. En tout état de cause, il estime manquer aujourd'hui d'éléments pour juger du caractère recevable des propositions du rapport Cotis-Duport.

Yvonick RENARD fait observer que le fait que le rapport ait été signé de la main du vice-président du Cnis constitue, en soi, une importante contribution au débat public. Il constate que le sujet est tout de même largement débattu. Par ailleurs, il souligne que le système statistique public demeure un système de production d'informations, dont la localisation importe moins que la qualité des productions. En ce sens, le projet de délocalisation demeure lisible et cohérent. Une interrogation porte néanmoins sur la non-intégration du centre d'étude de l'emploi.

Jean-Luc BIACABE s'interroge sur les chances pour le rapport d'être accepté par les pouvoirs publics ; les propositions formulées étant en deçà des attentes du donneur d'ordre.

Jean-Pierre DUPORT souligne que le rapport a été rendu public, précisément parce qu'il semblait constituer une proposition qui pouvait servir de base acceptable à la décision politique. Sans s'engager sur la décision des autorités gouvernementales, il gage que les réactions ne seront pas négatives.

Denis DURAND confirme la nécessité de revenir sur le texte de l'avis transversal n°1. Par ailleurs, il constate que le rapport s'inscrit dans une logique de « limitation des dégâts », avec cependant pour effet de répartir largement les impacts du projet. Il ne voit guère d'intérêt à ajouter encore d'autres entités à la liste de celles déjà concernées comme le suggère Yvonick RENARD.

Benoît ROBIN rappelle qu'un certain nombre de manifestations seront consacrées à la réflexion sur l'ensemble de l'appareil statistique public. A cette occasion, l'expression publique devrait être forte. Benoît ROBIN confirme que Force Ouvrière n'est pas du tout favorable au projet de délocalisation à Metz. Il relève que le rapport Cotis-Duport pose des conditions fortes dans le prolongement des préoccupations déjà exprimées quant à l'avenir du système statistique public. Les inquiétudes de Force Ouvrière s'en trouvent renforcées, concernant notamment la perte de compétence et d'expertise et l'impact que celle-ci pourrait avoir sur les projets de la statistique publique. L'adéquation entre les objectifs et les moyens apparaît également comme un enjeu fondamental. Benoît ROBIN estime qu'il aurait été appréciable que, sur de telles questions, les partenaires sociaux aient pu se positionner en amont. Il souhaite que les avis transversaux du Cnis, tant sur le moyen terme que sur le programme 2009 rendent compte des interrogations et des inquiétudes. Il s'agirait ainsi de multiplier les niveaux d'intervention.

Raoul BRIET constate que le projet fait référence à la formation d'un « piler social ». Il s'interroge sur l'état d'avancement de la réflexion sur le futur schéma de relocalisation, ainsi que sur sa compatibilité avec le fonctionnement des services statistiques ministériels de la sphère sociale et de leurs relations avec les décideurs et les autres directions techniques.

Jean-Philippe COTIS indique que la question a été étudiée soigneusement. L'équipe de rapporteurs comptait d'ailleurs un responsable de SSM appartenant à la sphère sociale. Tout a été mis en œuvre pour que le pôle messin bénéficie d'une certaine cohérence.

Il rappelle que l'absence de cible numérique était une condition suspensive à l'acceptation de la lettre de mission du premier ministre par le directeur général de l'Insee. Il espère que l'autorité de la statistique publique et le Cnis s'attacheront à faire vivre le concept de service statistique public, bien que les postes budgétaires soient devenus, dans le cadre de la LOLF, la propriété des ministères. Du reste, l'autorité de la statistique publique entendra chaque année les rapports du président du Cnis et du directeur général de l'Insee sur l'état du système statistique public.

S'agissant de préserver l'expérience et les compétences, le directeur général de l'Insee explique que des surnombres acceptables pourraient permettre de lisser les évolutions dans le temps. Il souligne que les effectifs de l'Insee connaissent une trajectoire descendante, avec un seul fonctionnaire remplacé pour deux départs. Le maintien du plafond d'emplois à son niveau actuel pendant une durée de trois ans pourrait donc permettre de générer des surnombres suffisants pour couvrir les besoins de l'opération, sans pour autant faire exploser les effectifs de l'Institut. La délocalisation à Metz demeurera néanmoins une opération difficile.

Jean-Philippe COTIS annonce par ailleurs qu'une réunion a été programmée avec le maire de Metz. La nécessité de retenir une taille de nature à faciliter la réussite de l'implantation semble avoir été bien comprise par les élus. Les échanges ont été productifs. Du reste, un projet démesuré aurait été source de difficultés pour la puissance d'accueil.

Jean-Pierre DUPORT suggère de débattre du projet d'avis transversal n°1 du Cnis sur le moyen terme. Il rappelle que le choix a été fait de ne pas proposer d'avis général pour 2009, afin d'éviter toute redondance avec l'avis général portant sur le moyen terme. Il précise que l'avis transversal n°1 sur le moyen terme ne doit pas consister en une prise de position par rapport aux propositions formulées à travers le rapport transmis au premier ministre. A l'heure où la décentralisation pose un certain nombre de questions, il évoque la possibilité d'appeler à l'organisation d'un débat public sur ce que la société attend de son appareil statistique, dans des domaines aussi variés que le transport, le tourisme, l'agriculture, etc. Il suggère d'exprimer ce souhait à travers un avis spécifique, indépendant de celui portant sur le projet de délocalisation. Un tel débat pourrait être organisé sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Il insiste également sur la nécessité d'amender le projet d'avis n°1. Il suggère de faire référence à la mesure des conséquences en termes de coûts, à partir de laquelle il s'agira d'être attentif à la perte d'expérience pour l'ensemble du système statistique public. En effet, les conditions financières de l'opération ne devront pas mettre en péril le service statistique public et ses moyens. Avec le souhait de ne pas donner l'impression d'avaliser le rapport transmis au premier ministre (en particulier dans sa dimension quantitative), M. le Président suggère d'enrichir l'avis en précisant que le Cnis sera extrêmement attentif à ce que les conséquences de l'opération n'excèdent pas l'intérêt qu'elle pourrait présenter. Il évoque par ailleurs la possibilité d'exprimer un regret quant à la période retenue pour opérer ce mouvement et sur les craintes d'une perte de compétences de la statistique publique.

Claire BAZY-MALAUURIE souligne que le Cnis aurait toute légitimité à organiser le débat public sollicité. Elle souhaite que le Cnis ne soit pas absent des débats.

S'agissant de l'avis n°1, **Denis DURAND** suggère de faire explicitement référence au rapport portant sur le projet de délocalisation, plutôt qu'au rapport du vice-président du Cnis et du directeur général de l'Insee.

François VINCENT souhaiterait que le mot délocalisation apparaisse clairement dans la première phrase de l'avis. Par ailleurs, il suggère de mettre davantage en évidence, au-delà de l'impact de la délocalisation, les risques d'affaiblissement du système statistique public introduits par le changement dans les modes de gouvernance et la mise en œuvre de la LOLF.

M. le Président fait savoir qu'une nouvelle rédaction sera proposée par le secrétariat du Cnis. Il souligne que la réflexion sur la gouvernance d'ensemble du système statistique public n'a pas encore été engagée. Il présume que celle-ci relèvera de l'autorité de la statistique publique.

II. Bilan des Rencontres moyen terme

En préambule, M. le Président salue la grande réussite des rencontres du Cnis. Il en félicite les maîtres d'œuvre.

1. Les statistiques régionales et locales à l'horizon 2013 - Bernard MOREL

Bernard MOREL souligne que la rencontre du 19 septembre 2008 a rassemblé plus de 260 participants, dont 80 % d'utilisateurs de la statistique publique. L'objectif d'ouvrir le débat au-delà du cercle des statisticiens a donc été atteint. De plus, les utilisateurs ont semblé très au fait des productions du système statistique public. La journée était organisée autour de deux tables rondes consacrées chacune à une thématique essentielle du point de vue des territoires : l'une à la globalisation de l'économie et l'autre aux nouveaux modes de vie. Des statisticiens, des élus, des représentants d'organisations syndicales, de chambres consulaires ou de CESR avaient été conviés à participer à ces tables rondes.

Les débats ont clairement mis en évidence le fait que la statistique publique était de plus en plus attendue par les acteurs publics en région. La statistique territoriale, pour peu qu'elle soit pertinente, s'inscrit donc dans une relation plus étroite avec l'action publique et l'aide à la décision. De surcroît, un certain nombre de connaissances sont aujourd'hui enrichies par l'information territorialisée, qu'il s'agisse de comprendre l'impact de la mondialisation, d'appréhender l'évolution des comportements (mobilité, transport, etc.) ou de mesurer les enjeux du développement durable. Les statistiques territoriales ont donc pour objet de renforcer les capacités d'analyse et d'action.

L'intervention du responsable en charge des statistiques régionales et locales au sein d'Eurostat a également constitué un moment important de la rencontre. Ce dernier a pu donner un aperçu des nouvelles commandes en préparation du côté d'Eurostat, concernant notamment le champ des statistiques urbaines. Un projet de règlement européen sur l'audit urbain a ainsi été évoqué.

Bernard MOREL constate que les échanges ayant pu avoir lieu durant la rencontre ont permis de formuler les avis du Cnis concernant les statistiques régionales et locales proposés aujourd'hui. L'entrée dans une période d'accroissement de l'offre de données régionales et locales, dès 2009, a notamment été soulignée. Par l'intermédiaire du recensement de la population, ces données seront de surcroît rafraichies d'année en année. Des axes d'amélioration ont néanmoins été pointés dans les avis.

Il souligne que la rencontre a également permis aux représentants des collectivités locales de préciser leurs attentes. De fait, la statistique publique devra servir à la fois l'action publique de l'État et celle des collectivités locales – ce qui constitue un défi majeur de ce moyen terme. Les collectivités locales présentes l'abordent dans un esprit très coopératif, (à noter la faible présence de représentants de conseils régionaux). Il s'agira d'accompagner le plus efficacement ces efforts de professionnalisation dans l'usage des statistiques.

Bernard MOREL indique que 8 avis ont été produits concernant les statistiques régionales et locales. *Le premier* pointe les domaines pour lesquels des progrès sont attendus en matière de mise à disposition de statistiques régionale et locales :

- les inégalités sociales, les niveaux de vie, l'emploi, la précarité et le chômage (dans le prolongement des travaux des groupes de travail Freyssinet et de Foucauld) ;
- les conditions de logement et de transport ainsi que les prix du foncier (en articulation avec les travaux du groupe de travail sur les statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités, présidé par Francis Cuillier) ;
- la mondialisation ;
- le développement durable.

L'avis n°2 porte sur la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les statistiques dans les DOM et les COM.

L'avis n°3 sur la connaissance des dépenses territoriales de l'État. Bernard MOREL précise que l'amélioration des statistiques sur les dépenses de l'État (au niveau infranational) figure également dans les orientations d'Eurostat.

L'avis n°4 insiste sur la nécessité de garantir la cohérence de l'information, à travers la conduite de plusieurs opérations dans le cadre du moyen terme 2009-2013 :

- la définition d'indicateurs sociaux départementaux (chantier ouvert en association avec l'Assemblée des Département de France) ;
- l'actualisation des zonages d'études (chantier programmé pour 2010 et 2011) ;
- la mise au point d'indicateurs permettant les comparaisons au niveau européen.

Les territoires ne sauraient être étudiés uniquement à travers les découpages administratifs. Il sera donc nécessaire d'actualiser les outils d'analyse aux échelles pertinentes (aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie).

L'avis n°5 traite du renouvellement de l'appareil de géoréférencement des informations statistiques. Bernard MOREL souligne que les utilisateurs de la statistique publique se professionnalisent de plus en plus au sein des collectivités, d'où la nécessité de revoir l'ingénierie de géo-localisation des statistiques. Ce projet devra être mené à bien d'ici la fin du moyen terme. L'enjeu sera d'exploiter les outils géographiques les plus modernes à des fins de production et de diffusion de statistiques. Une première étape pourrait être la définition d'une maille de base permettant l'utilisation conjointe de différentes sources statistiques. D'autres pays se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie et produisent aujourd'hui des statistiques carroyées de façon régulière.

L'avis n°6 insiste sur la nécessité d'accompagner les utilisateurs locaux. L'objectif serait ainsi d'éviter la redondance de certains travaux et de permettre à chacun de s'approprier véritablement les sources. Des actions précises devront être menées en termes d'accompagnement et de formation. La mise à disposition des données du recensement de la population constituera, dans ce domaine, un premier test. Un groupe de travail du Cnis se penchera sur le sujet.

L'avis n°7 vise la coordination entre les acteurs qui produisent et utilisent des informations locales, y compris au niveau régional. Dans le prolongement de la réflexion sur l'efficacité des CRIES, l'idée serait de produire le plus rapidement possible un bilan des formes de coordination et d'échange au niveau local entre le système statistique public, les administrations, les collectivités territoriales et les organismes consulaires. Il s'agira ainsi d'identifier les bonnes pratiques, y compris en dehors des CRIES.

L'avis n°8 porte sur le développement durable.

Débat

Claire BAZY-MALAUURIE revient sur l'avis relatif à la connaissance des dépenses territoriales de l'État. Elle s'interroge notamment sur le sens donné à « l'approche fonctionnelle des finances locales ».

Bernard MOREL explique que plusieurs intervenants, dont le sénateur Fréville, ont souligné l'intérêt d'un rapprochement entre les dépenses de l'État et des collectivités territoriales, autour de grandes fonctions. Il s'agirait de parvenir à une consolidation globale de la dépense publique territoriale, ainsi qu'à un découpage par grandes fonctions (enseignement, environnement, etc.).

M. le Président suggère d'adopter une nouvelle formulation afin de lever toute ambiguïté. Il s'agirait de « *développer la connaissance des finances publiques locales par grandes fonctions* » et non d'opérer des modifications dans le champ de la comptabilité publique.

Christian AVEROUS se félicite qu'un avis ait été consacré aux DOM ainsi qu'aux autres collectivités territoriales d'Outre-mer. Cela étant, il insiste sur l'importance du thème de la biodiversité à l'heure où la France prend des initiatives internationales, notamment dans le cadre de la présidence de l'Union Européenne.

M. le Président distingue pour sa part la « trame bleue », consacrée à l'eau, de la « trame verte », consacrée à la nature. Il s'interroge par ailleurs sur l'opportunité d'inclure les COM dans l'avis n°8 sur les statistiques régionales et locales, ayant trait précisément à la biodiversité.

Philippe CUNEO souligne que les actions menées dans les COM relèvent d'une autre responsabilité.

2. Le développement durable - Louis de GIMEL

Louis de GIMEL indique que la rencontre du 22 octobre 2008, consacrée au thème du développement durable, a réuni une grande variété de participants, dont certains étaient davantage familiers des discussions sur la politique de développement durable que des discussions articulées autour du système statistique public. Les praticiens du développement durable dans les territoires étaient largement représentés, de même que les universitaires et les chercheurs. Au regard des différents collègues du Grenelle de l'environnement, le seul regret est dû à une présence relativement discrète des ONG environnementales – mais celles-ci éprouvent souvent des difficultés à se faire représenter dans les instances ne discutant pas directement des actions politiques.

Du fait du caractère relativement englobant du thème du développement durable, les demandes exprimées à l'occasion de la rencontre ont été extrêmement variées. Certaines ont porté sur des enjeux spécifiques ; d'autres sur des problématiques plus générales. Les aspects méthodologiques ont également été abordés, en lien avec la réflexion sur les moyens du système statistique public.

La rencontre avait pour ambition d'aller au-delà de la réflexion sur les indicateurs globaux (tableaux de bord ou outils d'analyse macroéconomique) pour envisager l'implication du système statistique public dans toute sa profondeur. Les deux premières sessions ont ainsi été consacrées au système productif puis aux modes de vie et aux risques. Une intervention initiale a permis d'illustrer le caractère actuel et tangible des transformations économiques et sociales en lien avec les enjeux environnementaux. La nécessité d'engager une réflexion à moyen terme a ainsi été mise en évidence. Les enjeux sociaux du développement durable ont également été largement analysés. Le besoin de disposer d'agrégats autres qu'économiques – en articulation notamment avec la comptabilité nationale – a fait l'objet de la 3^{ème} session. L'expression des besoins au niveau territorial, thème de la dernière session, a par ailleurs été extrêmement forte – le territoire demeurant un lieu d'inscription privilégié des tensions.

Différents thèmes ont fait l'objet de demandes concernant des agrégats, en articulation avec la comptabilité nationale : les coûts environnementaux non payés, les flux de matières et la productivité des ressources. Une question a également été posée sur la comptabilité carbone, compte tenu des enjeux associés au changement climatique. L'appréhension de « l'économie verte » – c'est-à-dire de l'activité économique impulsée par les questions environnementales – a fait l'objet de demandes, de même, que la mesure de l'impact de la régulation environnementale sur certains secteurs.

Un accent spécifique a été mis sur l'évaluation des politiques, en vue notamment d'en définir le positionnement. La nécessité de disposer d'outils de prospective et de modélisation a été mise en évidence. Des besoins de cet ordre ont notamment été exprimés par les entreprises.

Des questions méthodologiques ont été évoquées touchant l'interopérabilité entre les sources administratives et scientifiques, ou les moyens de cerner « l'économie verte ». La problématique des écarts entre la réalité perçue et la réalité mesurée (ou déclarée) a été abordée, en lien avec les questionnements sur les modes de vie et le bien-être (travaux de la commission Stiglitz) mais également en lien avec l'analyse des phénomènes sociaux et le suivi de politiques en matière de santé et de formation.

S'agissant des modes de vies, la réflexion a porté sur l'exposition aux risques d'évolution des prix de l'énergie, sous l'angle des transports et du logement. Le besoin de suivre la consommation dite « durable » a été exprimé, notamment dans le contexte du développement annoncé de produits bénéficiant d'un affichage spécifique.

Un regard a été porté sur des approches nouvelles, pour le suivi de cette « consommation durable » des ménages en association des partenaires privés (informations inscrites sur les tickets de caisse, quantités de stocks, panels des grands distributeurs, etc.).

Dans le domaine social, la nécessité de mieux appréhender certaines inégalités a également été soulignée, notamment vis-à-vis de la formation continue. Les liens entre les revenus du patrimoine et d'autres indicateurs sociaux (dans le domaine de la santé notamment) ont été discutés. La possibilité a été évoquée de porter un regard sur le non recours aux droits sociaux.

Par ailleurs, les débats ont évoqué la nécessité de faire progresser le système d'information concernant la biodiversité.

S'agissant des territoires, il a été question à maintes reprises de la mise en œuvre des politiques de développement durable (agenda 21), dont la variété ne va pas sans induire une certaine complexité. Des questions ont été posées sur les liens entre populations et risques, notamment en matière de santé environnementale et y compris à des niveaux relativement fins ; ainsi que sur les liens entre milieux et modes de vie. Le besoin d'une information sociale enrichie a été exprimé, y compris en termes d'emploi et de contenu des emplois. La nécessaire articulation entre les différents échelons territoriaux a également été évoquée, de même que les problématiques de mobilité et de précarité énergétique. Le thème des poches d'inégalités a également été abordé, avec en point de mire le cumul des inégalités de revenus, de conditions de travail et d'exposition aux nuisances.

La gouvernance des systèmes d'information a fait l'objet de discussions. La question a été soulevée du rôle du Cnis pour assurer l'articulation entre les indicateurs et les politiques de développement durable. Les moyens d'assurer une participation « citoyenne » dans le cadre de la définition des indicateurs ont également été évoqués.

Débat

Robert ROCHEFORT indique avoir observé, lors de cette rencontre, un phénomène en « sablier ». Il explique que les débats ont été amorcés avec des problématiques très spécifiques, liées à la thématique du développement durable, qui percutaient aussitôt des interrogations formulées en amont au sein de la formation démographie et conditions de vie notamment, sur la prise en compte du bien-être en particulier aux travers les travaux de la commission Stiglitz, comme sur les indicateurs de pouvoir d'achat et les indices des prix. Il déclare avoir été impressionné par la convergence des problématiques, en particulier s'agissant de rompre avec un modèle de consommation purement quantitatif qu'on retrouve dans l'avis de la formation conditions de vie. Ensuite les débats se sont de nouveau élargis à travers l'expression des besoins en matière d'informations statistiques nouvelles – les nomenclatures traditionnelles ne s'avérant pas pertinente pour rendre compte d'un certain nombre de phénomènes, y compris s'agissant des statistiques d'entreprises et des statistiques de consommation.

Il estime que l'effort devra être porté rapidement sur la construction de statistiques différentes sur le développement durable, sous peine de voir un décalage apparaître d'ici quelques années entre ce que le SSP produit et ce dont la société a besoin. Il constate que des travaux portant sur les panels de sociétés privées ou sur l'information contenue sur les tickets de caisse ont été évoqués pour mesurer la consommation. Il rappelle que « *la formation démographie et conditions de vie a souhaité réaffirmer son soutien à une enquête « Budget de Famille » à périodicité au moins quinquennale et encourager les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données existantes, y compris privées* ». Il suggère de faire remonter cet avis parmi les avis généraux.

Robert ROCHEFORT suggère d'engager une réflexion sur cette question qu'il juge stratégique, y compris au-delà de 2012. Il évoque la possibilité de mettre en place, sous l'égide du Cnis, un groupe de travail transversal avec pour mission de réfléchir, au-delà des problématiques du développement durable, à la question stratégique de l'enrichissement des enquêtes publiques par des données en provenance d'opérateurs privés. Afin d'illustrer son propos, il fait référence à la qualité des informations détenues par les notaires sur les prix de l'immobilier, en précisant que ces données sont validées et incorporées dans le système public d'information. Il recommande d'ouvrir à moyen terme une réflexion exploratoire tous azimuts sur les appuis et les combinaisons entre données issues du

SSP et celles issues du privé dont pourraient bénéficier les statistiques d'entreprises, les statistiques sur les modes de vie, etc.

Denis DURAND constate qu'il s'agirait d'encourager les travaux méthodologiques visant à compléter les enquêtes publiques par des données privées. Cette recommandation irait au-delà de la constitution d'un groupe de travail sur les conditions dans lesquelles la conduite de ce type d'opérations pourrait être envisagée. Il insiste sur la nécessité d'examiner les risques d'un développement irréfléchi de ces méthodes. En outre, il rappelle que la question des moyens du système statistique public est aujourd'hui fortement posée. Dans ce contexte, il serait regrettable que le Cnis en vienne à encourager le remplacement des enquêtes publiques par des données privées.

Maurice BERNADET souligne que le manque de données et d'analyses autorise certains à tirer des conclusions douteuses, afin parfois de défendre des idées *a priori*. Dans ce contexte, il juge indispensable que le système statistique public alimente les analyses avec des informations solides. Pour ce qui est de l'articulation avec les panels privés, il constate que certaines sources répondent à des besoins que le système statistique public n'est pas en mesure de satisfaire. Il établit à cet endroit un parallèle avec la « floraison » d'études au niveau régional et local. Cependant, il insiste sur la responsabilité du service statistique public dans l'évaluation et la validation des travaux se développant par ailleurs, au-delà des missions du Comité du label. Il insiste sur la qualité de certains travaux, en mentionnant notamment ceux portant sur les coûts du transport routier, menés par le CNR en collaboration avec le SSM des transports.

Jean-Pierre BOMPARD confirme l'urgence d'engager une réflexion sur le sujet. Il constate que de nombreux indicateurs sont déjà publiés par l'extérieur du SSP, dont l'empreinte écologique. Il juge important que la statistique publique n'accuse par un retard trop important, du moins en termes de champ occupé et de mode de communication. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de donner un sens, du contenu et une certaine rationalité aux différents modèles de croissance verte. Enfin, il explique que la question des prix devra être abordée. Il s'agira notamment de se pencher sur la notion de valeur tutélaire, dont l'intégration par les décideurs pourrait avoir des conséquences en termes d'investissement.

Benoît ROBIN déclare partager le sentiment qu'une certaine prudence est nécessaire au moment d'envisager l'articulation entre les données statistiques publiques et privées. Il juge par ailleurs important que les préoccupations – exprimées lors de la rencontre du 22 octobre 2008 – quant à l'appréciation des aspects sociaux du développement durable soient prises en considération. Enfin, il évoque la possibilité d'intégrer dans les orientations du moyen terme un certain nombre de connexions avec des organismes européens et internationaux tels l'OCDE, sur des questions ayant trait au développement durable.

Guy VASSEUR revient sur les enjeux environnementaux liés à l'activité économique. Il insiste sur la nécessité pour la statistique publique de se positionner par rapport à ces enjeux, compte tenu des orientations définies lors du Grenelle de l'environnement et des préoccupations exprimées dans ce domaine. Il observe que des opportunités se présentent, se traduisant néanmoins par des coûts supplémentaires. Il insiste sur les enjeux liés aux investissements et à la concurrence européenne ou internationale. Dans ce contexte, il suggère de définir précisément les secteurs « particulièrement exposés », devant faire l'objet d'une attention particulière. S'agissant de l'agriculture, il dénombre des atouts, aussi bien que des menaces.

Christian AVEROUS remarque que la pertinence de la rencontre organisée sur le thème du développement durable a été renforcée par les développements concernant les programmes de relance annoncés par la Chine, le Japon, l'Union Européenne ou la future administration américaine. De fait, ces programmes prennent en compte nombre des enjeux fondamentaux du développement durable, à travers les économies d'énergie, les énergies renouvelables, le bâtiment, les transports, etc. Il confirme par ailleurs la nécessité de renforcer l'interprétation économique des données (physiques ou autres) sur le développement durable. Le rapport Stern a ainsi établi que le

changement climatique avait des implications macroéconomiques fortes. Il en sera de même pour la biodiversité et l'utilisation des ressources.

Louis de GIMEL fait savoir que le thème de la comptabilité d'entreprise a également été abordé par les participants à la rencontre du 22 octobre 2008. A terme, il s'agirait de faire en sorte que celle-ci évolue pour intégrer ce qui, aujourd'hui, correspond à des valeurs non-marchandes. Louis de GIMEL confirme par ailleurs la nécessité d'engager une réflexion sur les prix du « non-marchand ». Il souligne cependant que les travaux préconisés sur les agrégats recouvrent cet aspect.

III. Présentation et discussion de l'avis général sur le moyen terme 2009-2013

M. le Président rappelle que les avis des formations ne pourront être modifiés qu'en cas d'extrême nécessité – le principe étant que les présidents de formation soient informés des modifications éventuelles. L'avis général est sous l'entière responsabilité du bureau.

1. Présentation du programme statistique à moyen terme 2009-2013 - Philippe CUNEO

Philippe CUNEO rappelle que le moyen terme 2004-2008 a été consacré à la conduite d'opérations lourdes dont les fruits seront récoltés durant le moyen terme 2009-2013. Parmi ces opérations, il mentionne le recensement de la population, le projet RESANE, le développement de l'information localisée, le développement de la diffusion par internet et l'utilisation des données administratives. Il confirme l'importance de ces travaux, tout en préconisant de ne pas reproduire une telle concentration d'investissements sans résultats visibles sur une même période.

Philippe CUNEO souligne que trois **types de hiatus** ont été observés. Le premier entre la continuité des opérations (à laquelle sont très attachés les statisticiens) et la prise en compte des nouvelles demandes. Le second entre la prise en compte des nouvelles demandes et la réduction de la charge pesant sur les administrations ou les répondants (entreprises et ménages). Le dernier entre la mesure objective des phénomènes économiques et sociaux et la perception qu'en ont les ménages.

Une nouvelle gouvernance a par ailleurs été instaurée. En France comme au niveau européen, trois instances participent désormais au développement, à la production et à la diffusion de la statistique publique. Le Cnis dont le rôle a été réaffirmé en tant qu'instrument de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs et en tant que vecteur d'expression de la demande. En outre, le Cnis a en charge de réaliser un bilan détaillé de l'exécution de ses avis, ainsi que des programmes de travail de la statistique publique. L'Insee et les SSM définissent leurs programmes de travail en fonction des demandes exprimées par le Cnis et les exécutent. L'Autorité de la statistique publique évalue la réalisation du programme de la statistique publique par l'Insee et les SSM, d'un point de vue déontologique et du point de vue de l'adéquation de la réalisation du programme aux demandes exprimées au Cnis. Ces trois temps constituent la nouvelle gouvernance de la statistique publique.

Plusieurs axes structurent le programme 2009-2013 de la statistique publique.

Dans le domaine social, la première publication des résultats du recensement de la population devrait constituer l'élément principal. Il s'agira également d'en assurer la déclinaison localisée dans des conditions de qualité compréhensibles. La journée consacrée aux statistiques régionales et locales avait mis en évidence le fait qu'un certain nombre de données ne seraient pas dotées d'une qualité ou d'une précision suffisante pour être utilisées en tant que telles. Il conviendra d'explicitier cette contrainte. Les orientations souhaitées par les rapports Freyssinet, de Foucauld et Quinet – portant respectivement sur la mesure de la diversité, la mesure de l'emploi et du chômage et la mesure du pouvoir d'achat – structureront également le moyen terme 2009-2013. L'observation du mauvais logement devrait par ailleurs constituer un élément important du programme. Une demande sociale extrêmement forte a été exprimée dans cette direction. Il en va de même pour la connaissance des associations et de la production du milieu associatif. Enfin, les thèmes de la formation tout au long de la vie et de la mesure des compétences continueront de mobiliser le système statistique public, en lien notamment avec l'OCDE pour ce qui est de la mesure des compétences.

En ce qui concerne **les statistiques d'entreprises**, le moyen terme sera consacré à la conduite de opérations RESANE 1 et 2 – c'est-à-dire à la refonte de la statistique structurelle d'entreprises en 2009 ainsi qu'au profilage et à l'observation des groupes à travers différentes filiales en France et à l'étranger. Le thème de la globalisation demeurera au centre des préoccupations, avec un certain nombre d'enquêtes ponctuelles portant notamment sur l'organisation des activités productives, les TIC, l'innovation et l'économie de l'immatériel. L'observation par catégories d'entreprises sera par ailleurs développée, avec un accent mis sur les PME et les entreprises de taille intermédiaire.

Dans **le domaine des statistiques régionales et locales**, le recensement de la population ainsi que les données issues de sources administratives seront déclinées au niveau local. Il s'agira également de répondre à un besoin de cohérence au moment d'articuler les concepts, les nomenclatures et les indicateurs utilisés à différents niveaux géographiques et par différents types de collectivités territoriales ou de ministères. Les informations statistiques devront être réorganisées et réconciliées avec des niveaux territoriaux des politiques publiques *a priori* peu compatibles. Dans cette optique, le géo référencement devra être également développé sans qu'il soit encore possible de préciser jusqu'où.

Dans **le domaine du développement durable**, le moyen terme devrait être consacré à la production régulière des indicateurs de la stratégie nationale de développement durable, au suivi des éco-activités, à l'observation des flux de matières, à la valorisation des éléments non-valorisés jusqu'à présent (au-delà du PIB) et à la mesure de l'exclusion sociale vis-à-vis du développement des produits biologiques (impact sur le pouvoir d'achat, prix et disponibilité des produits biologiques, etc.).

D'un point de vue méthodologique, le recours aux sources administratives devra être approfondi. Il s'agira notamment de réfléchir à l'accès aux données administratives pour les chercheurs. L'étude des conditions de mise à disposition, dans le respect des règles de confidentialité, des données relevant de la DGI devrait ainsi constituer un important chantier législatif et technique. L'observation des parcours individuels devra également être développée. Dans le contexte de l'observation de la diversité notamment, il s'agira de poursuivre l'appariement entre les données administratives et les données d'enquêtes. Les travaux engagés autour de la cohorte ELFE illustrent l'ampleur et la difficulté de la tâche, ainsi que les risques qui y sont associés.

La manière de conjuguer l'indépendance professionnelle de la statistique publique et l'évaluation des politiques publiques figurera également parmi les enjeux du moyen terme. L'accent devra être mis sur la publication systématique des résultats d'enquêtes d'évaluation des politiques publiques.

En dernier lieu, le programme à moyen terme sera consacré à un certain nombre de travaux relevant **du domaine de la prospective**. Le Cnis aura à organiser une veille technologique, afin d'identifier les besoins nouveaux soumis à la statistique publique. Un effort d'explicitation devra par ailleurs être fourni pour combler le hiatus entre la perception des phénomènes et leur mesure objective. Un groupe de travail permanent du Cnis pourrait être amené à réfléchir sur ces questions.

2. Examen du texte de l'avis général sur le programme à moyen terme 2009-2013

Sur la présentation générale les principales remarques ont porté sur :

L'écart entre l'appréciation subjective des phénomènes économiques et sociaux et leur mesure objective par la statistique publique :

Denis DURAND fait part de ses doutes quant au fait que cet écart se creuse aujourd'hui. Il constate que cet écart existe depuis longtemps et s'est manifesté à différentes périodes. Il s'interroge sur la nécessité de faire de sa réduction un objectif premier. Du reste, il indique que la CGT se réservera le droit de proposer un certain nombre d'amendements lors de l'assemblée plénière.

Jean-Pierre BOMPARD observe qu'un certain nombre de glissements ont été opérés. Il constate que certains thèmes, tels celui des inégalités, sont aujourd'hui marqués par des écarts de perception. En revanche, des progrès ont été faits dans l'appréciation objective de certains phénomènes. Certains enjeux pourraient donc en chasser d'autres, en fonction de la conjoncture.

Robert ROCHEFORT confirme que les écarts de perception se creusent, en lien avec la conjoncture. Il constate que l'Insee a fourni un effort d'explicitation considérable et extrêmement rapide, y compris s'agissant de mieux rendre compte de l'évolution des prix. Néanmoins, il doute que l'acculturation soit suffisante pour réduire les écarts de perception. Il explique que l'opinion publique raisonne de façon binaire tandis que l'information statistique officielle délivre une mesure. La notion de « stagnation » du pouvoir d'achat sera ainsi mieux acceptée par l'opinion publique que la notion de « progression » qui paraîtra mensongère, bien que statistiquement avérée. Du reste, Robert ROCHEFORT souligne que les fournisseurs de données ne portent pas seuls la responsabilité du creusement des écarts de perception.

Maurice BERNADET signale que faire de la réduction des écarts de perception un objectif premier attribuerait au système statistique public, de façon implicite, la responsabilité exclusive de ces écarts.

Jean-Pierre DUPORT conserve le sentiment que les écarts de perception se creusent même si certains indicateurs ont été largement étoffés, avec pour effet d'éteindre certains discours. Il suggère de faire référence à la nécessité pour la statistique publique de « *contribuer à combler les écarts* ».

La loi LME :

Denis DURAND indique que la CGT ne partage pas l'avis selon lequel la loi de modernisation de l'économie aurait créé un contexte « favorable à une organisation plus rationnelle de la statistique publique ». Au sein du paragraphe consacré aux projets en cours, il suggère d'inclure parmi les objectifs celui de mieux rendre compte de la situation des groupes sociaux (au-delà de celles des personnes). Il rappelle que la société peut être également analysée au travers de sa structuration en groupes sociaux.

La connaissance des marchés :

Yvonick RENARD constate qu'en dépit des demandes répétées, l'appareil statistique ne fait toujours aucun cas de la connaissance des marchés.

Jean-Marc BEGUIN ne s'oppose pas à ce que le Cnis formule un avis en ce sens. Cependant, il constate que les importateurs n'ont guère exprimé le souhait d'être interrogés par le système statistique public sur ce thème.

M. le Président suggère à Monsieur Renard d'adresser au secrétariat du Cnis une proposition de rédaction .

La communication :

Jean-Luc BIACABE revient sur le paragraphe consacré à la communication. Il renouvelle son souhait de voir le Cnis créer une collection de ses rapports, à destination du grand public.

M. le Président renouvelle sa proposition de faire référence à l'organisation d'un débat public sur l'avenir de la statistique publique.

Sur l'avis transversal les principales remarques ont porté sur : (cf avis en annexe)

Le projet de création d'un pôle statistique à Metz (Avis n°1)

Jean-Pierre DUPORT suggère de remplacer la dernière phrase par la formule suivante : « *Considérant que la période actuelle n'est pas opportune pour engager une telle opération, il (le Cnis) sera particulièrement vigilant à ce que la réalisation d'un tel projet n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique. Il pense notamment au risque de perte de compétences* »

susceptible d'être entraînée par l'opération et à l'affectation de crédits prélevés sur les moyens dont la statistique publique a impérativement besoin. »

Le programme statistique européen (Avis n°3)

Yvonick RENARD considère que les échanges dans le cadre de l'élaboration du programme statistique européen devraient relever de l'obligation. Il estime que les verbes employés pourraient être plus impératifs.

Philippe CUNEO invite néanmoins à respecter l'autonomie du système statistique public.

M. le Président suggère d'indiquer que le Cnis « *tient à être informé dès la genèse des projets européens* ».

Les priorités (Avis n°4)

Maurice BERNADET s'interroge sur l'opportunité de marquer à ce point « l'engagement » du Cnis à établir des priorités. Il souligne que ledit engagement pourrait ne pas être tenu, compte tenu de la difficulté représentée. Il se demande s'il est possible de chiffrer le coût de l'absence d'information (c'est-à-dire d'enquête) sur tel ou tel sujet. Il évoque la possibilité que le Cnis « s'engage à débattre des priorités ».

Denis DURAND considère cet avis comme une réponse fermée et négative aux inquiétudes exprimées dans le cadre des formations du Cnis. Il souligne que plusieurs intervenants ont mis en évidence, d'une part, le caractère fini des moyens alloués à la statistique publique et, d'autre part, la pression accrue qui s'exerce sur le système statistique public (depuis l'Europe comme depuis les territoires).

Il suggère d'adopter la formulation suivante : « *Le Cnis souhaite que le service public soit doté des ressources nécessaires pour satisfaire les nouvelles demandes, tout en continuant à maintenir l'ensemble du système d'information existant* ». Denis DURAND fait observer que le Cnis n'a pas pour fonction d'assumer des arbitrages.

François VINCENT suggère de faire référence explicitement aux contraintes budgétaires auxquelles se trouve soumis le service statistique public. Il souligne que la compréhension de l'adéquation entre les moyens et les objectifs pourrait s'inscrire dans le cadre d'une démarche de certification de type ISO 9000. Il s'agirait d'analyser chaque demande ou opportunité en fonction des moyens disponibles et du rapport coût/bénéfice. François VINCENT gage que la nouvelle autorité de la statistique publique aura à se pencher sur le sujet.

Jean-Pierre BOMPARD confirme la nécessité pour les instances de s'engager à un moment ou à un autre, notamment lorsque des enjeux de santé publique sont abordés. Du reste, il fait observer que toute négociation implique de définir des priorités qui, de fait, relèguent certains enjeux au second plan. Il suggère de s'en tenir à la formulation suivante : « Le Cnis s'engage à établir des priorités dans les demandes adressées au système statistique public ».

Il fait observer que le Cnis ne dispose pas aujourd'hui des méthodes nécessaires à la production des arbitrages. Il s'interroge sur l'articulation entre le Cnis et les services statistiques dans cet exercice. Il évoque un problème de méthodologie. Il constate que les arbitrages seront réalisés en amont par les services statistiques. Il souhaite savoir dans quelles conditions et à quel moment le Cnis pourra être associé à la réflexion sur le classement des priorités.

Philippe CUNEO rappelle qu'au niveau européen, la logique est celle du « coût efficace ». Il s'agit ainsi d'évaluer le coût et le rendu de chaque opération. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, il appartiendra au Cnis de dresser un bilan détaillé de l'exécution des programmes de travail – ce qui devrait permettre de mettre en relation les coûts et les résultats obtenus en termes de publications. Les demandes devront cependant être chiffrées à l'avance, au moment de leur expression.

Il indique que des travaux seront menés au 1^{er} semestre 2009 pour étudier les démarches de qualité totale mises en œuvre par les instituts statistiques à l'étranger, ainsi qu'au sein de différents organismes nationaux tels l'IGN. Il estime qu'une démarche de certification constituerait une étape supérieure.

Jean-Philippe COTIS explique que l'avis vise à exprimer le souhait d'un dialogue entre le Cnis et les services statistiques sur la définition des priorités négatives, dans un contexte marqué par des moyens contraints et des demandes en augmentation.

M. le Président insiste sur la nécessité pour le Cnis de se confronter également au problème des priorités négatives, ne serait-ce que par esprit de responsabilité. Sans aller jusqu'à faire référence à un « engagement », il souhaite que le Cnis s'affirme en déclarant être prêt à effectuer ce travail.

Il met en garde contre la tentation que pourraient avoir certains de demander toujours plus au système statistique public, tout en attendant eux-mêmes d'être moins sollicités. En tout état

de cause, il estime par ailleurs que le Cnis ne saurait s'abstraire d'une participation au débat sur les priorités.

Le suivi du plan de relance :

Denis DURAND suggère d'introduire dans l'avis sur le programme à moyen terme une proposition de portée générale s'inscrivant dans le prolongement des réflexions sur le suivi du plan de relance gouvernemental. Il s'agirait d'attirer l'attention sur l'importance des événements économiques et financiers actuels, afin d'éviter que le Cnis ne se voit reprocher une certaine négligence dans la prise en compte de cette situation. Il s'interroge sur l'opportunité de proposer l'ouverture d'une réflexion approfondie sur les relations entre l'économie réelle et la sphère financière.

Maurice BERNADET souligne que l'étude des relations entre l'économie réelle et la sphère financière relève de l'analyse économique et non de la statistique.

M. le Président distingue la problématique du suivi du plan de relance gouvernemental, de celle de l'étude des relations entre l'économie réelle et la sphère financière. Il constate que le suivi du plan de relance gouvernemental, en revanche, se trouve être pleinement du ressort de la statistique.

Denis DURAND évoque une demande du secrétaire d'État aux PME concernant l'étude des relations entre le système financier et le monde des entreprises. Le suivi en temps réel de l'accès au crédit des PME ne saurait cependant couvrir l'ensemble de la problématique.

Elisabeth PAULY confirme qu'une telle étude se trouverait à la frontière du domaine de l'information statistique. Il s'agirait de mener une réflexion globale à partir des données existantes. Elle ajoute que les données ne manquent pas en matière d'information financière.

L'avis amendé y compris sur les statistiques sociales, d'entreprises, les statistiques régionales et locales et le développement durable figure en annexe du compte rendu.

En conclusion, Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des membres du Bureau ainsi que les présidents de formations pour le travail accompli au sein des différentes instances. Il estime que le projet d'avis général se caractérise par une bonne cohérence d'ensemble.

ANNEXES

- Lettre du comité de défense de la statistique publique au bureau du Cnis 23
- Projet d'avis général sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013 25

ANNEXE 1 : Lettre du comité de défense de la statistique publique lue en séance

Aux membres du bureau du Cnis, réunis ce mercredi 10 décembre 2008

Messieurs,

Vous vous réunissez ce jour sur un ordre du jour important pour la statistique publique, puisque vous examinez, notamment, l'ensemble des textes clôturant l'année de préparation du Moyen-terme 2009 - 2013 du Cnis.

Vous connaissez, pour la suivre précisément et en permanence, la situation de chaque institution et organisme de la statistique publique et vous êtes parfaitement conscients des très lourdes contraintes, notamment de moyens, ainsi que des difficultés spécifiques de tous ordres auxquelles ils doivent faire face quotidiennement.

Le Cnis et son bureau ont été particulièrement impliqués dans des "crises récentes" qui ont secoué la statistique publique. Sans remonter loin dans le temps, on peut rappeler, en 2007 les polémiques sur les prix et le pouvoir d'achat, la crise de crédibilité autour des chiffres du chômage et de l'emploi, et la décision, par le gouvernement, de remplacement brutal du directeur général de l'Insee. En 2008, l'année a commencé avec les menaces sur le statut de l'Insee contenues dans le rapport de la commission Attali ; puis le Cnis et son bureau ont participé aux débats sur le thème crucial de l'indépendance de la statistique publique, maintenant décidée dans le cadre de la loi LME de l'été dernier et dont les décrets d'application sont en cours d'examen. Tout ceci pour vous rappeler combien la statistique publique, ébranlée par des chocs successifs, avait besoin de sérénité et de stabilité pour reconstruire en son sein une confiance en soi et en ses missions de service public et faire partager à nouveau cette confiance par la société qui attend de nous une information statistique de qualité, pertinente et ajustée à ses besoins.

Or, début septembre, nous apprenions brusquement que le gouvernement envisageait une délocalisation importante de statisticiens publics vers Metz. Le président du bureau du Cnis, Monsieur Duport, acceptait avec le directeur général de l'Insee de rédiger, pour la fin du mois de novembre, un rapport formulant des propositions pour la mise en œuvre de ce projet. Ce rapport vient d'être rendu public.

Aucun de vous n'a pu ignorer la protestation des agents de la statistique publique et le Cnis, tout particulièrement et naturellement vu son rôle et sa fonction dans l'architecture de la statistique publique, a été interpellé et informé à de nombreuses reprises, notamment lors des deux dernières Rencontres de Moyen-terme en septembre et octobre et lors de votre réunion de bureau du 3 octobre. Nous avons d'ores et déjà recueilli le soutien explicite de plusieurs d'entre vous, tant à titre individuel qu'au nom de l'organisation qu'ils représentent au bureau et nous vous en remercions chaleureusement.

Aujourd'hui, nous revenons vers vous pour vous demander d'appuyer notre demande d'un débat public sur l'avenir de la statistique publique.

Cette demande résulte directement des « crises » de ces deux dernières années, y compris la dernière, qui, avec le projet de délocalisation, a pris une forme inédite. Quelle que soit l'issue de la crise actuelle, la récurrence des crises montre que la statistique publique reste très vulnérable face à des décisions discrétionnaires du Président de la République ou du gouvernement. Or il nous semble que les décisions relatives à la statistique publique, qu'il s'agisse de définir ses missions, de modifier son organisation ou lui donner les moyens de les mener à bien, ne devraient pouvoir être initiées qu'à sa propre demande ou pour répondre à des besoins exprimés dans le cadre du fonctionnement du Cnis, et ne revenir qu'aux instances qui connaissent les besoins et les contraintes de la production d'une statistique fiable : le Cnis en ce qui concerne les contenus des programmes, et l'Autorité statistique nouvellement créée pour ce qui concerne les conditions de leur réalisation.

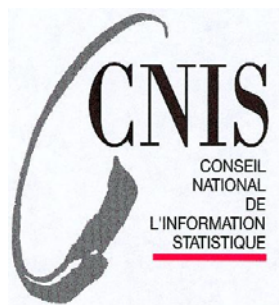
Nous vous demandons donc d'apporter votre soutien à notre demande, que nous exprimons également aux parlementaires, afin que s'organise, le plus vite possible, le débat public qui nous semble nécessaire.

Nous vous demandons également d'exprimer, ce jour, une position de soutien à la statistique publique, gravement mise en question par un projet dont le rapport de MM. Cotis et Duport, que nous ne cautionnons pas en le citant, confirme qu'il est « à hauts risques ».

Nous vous remercions d'avance de tout ce que vous pourrez faire.

Le Comité de défense de la statistique publique

ANNEXE 2 :



Paris, le 1^{er} décembre 2008 - N°385/D130

Projet d'avis général sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013

Présentation

Bilan du Moyen Terme précédent

La période 2004-2008 a été marquée par des investissements lourds de l'appareil statistique public. On peut citer notamment la rénovation du recensement de la population, la réorganisation du système des enquêtes annuelles d'entreprises, l'exploitation plus systématique des sources administratives. On a assisté par ailleurs à un redéploiement des demandes adressées à la statistique publique avec, en particulier, une croissance des besoins d'information au niveau local qui accompagne le mouvement de décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités territoriales. Sur un autre plan, l'accélération de la construction statistique européenne détermine de plus en plus fortement la production de la statistique publique.

Globalement, au regard des lignes directrices fixées pour le moyen terme 2004-2008, le Cnis constate les progrès réalisés par la statistique publique sur cette période notamment pour décrire le marché du travail, les inégalités, ou améliorer l'observation des prix. Les progrès accomplis pour un accès gratuit aux données statistiques sur internet comme pour faciliter l'utilisation par les chercheurs des données détaillées sont appréciés. La bonne tenue des débats au sein des formations thématiques du Cnis sur les programmes élaborés par les producteurs et la qualité des travaux des différents groupes qui ont travaillé sous sa responsabilité doivent également être soulignés.

Cependant ce bilan met également en évidence trois types de difficultés : d'abord la contradiction entre la nécessaire continuité de l'appareil statistique et l'émergence de nouveaux besoins d'information générés par les transformations de la société ; ensuite la recherche d'un équilibre satisfaisant entre la satisfaction des besoins exprimés et l'allègement de la charge pesant sur les répondants ; enfin et sans doute le plus lourd pour l'avenir, l'écart qui se creuse entre la perception subjective des phénomènes économiques et sociaux par l'opinion publique et la mesure objective publiée par la statistique publique comme l'a révélé notamment le débat autour de la hausse des prix. C'est avant tout cet écart que la statistique publique doit combler.

Le programme à moyen terme 2009-2013 devra s'appuyer sur les progrès réalisés, tout en tentant de surmonter ces difficultés.

Ce programme s'inscrit dans un contexte juridique nouveau

La loi de modernisation de l'économie a créé un contexte nouveau, favorable à une organisation plus rationnelle de la statistique publique. Outre la définition de la statistique publique elle-même et du service statistique public, la loi répartit désormais clairement trois rôles et les acteurs qui en ont la charge :

- le Cnis est conforté dans sa mission de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique ;
- le service statistique public à la responsabilité de la définition et de l'exécution du programme statistique, en fonction des moyens dont il dispose ;
- l'Autorité de la statistique publique s'assure que la mise en œuvre de ce programme est bien cohérent avec les souhaits exprimés par les utilisateurs et conforme aux principes de déontologie exprimés dans le code de bonnes pratiques.

Des projets sont en cours

Plusieurs travaux lancés au cours du moyen terme 2004-2008 auront des effets structurants sur le moyen terme à venir.

La mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis « inégalités sociales et conditions de vie » devrait permettre de **mieux rendre compte de la diversité des situations des personnes et de leurs parcours**. Le rapport « emploi, chômage, précarité » a proposé de **nouveaux indicateurs pour mieux cerner le halo du chômage**. Dans le domaine des entreprises, le rapport sur les groupes d'entreprises a permis de dégager **les axes de progrès pour mieux rendre compte des mutations de l'appareil productif**.

De la même façon, les recommandations du rapport sur les dépenses territoriales de l'État et celui sur les statistiques dans les DOM et les COM constituent des feuilles de route qui mobiliseront les capacités de production du système statistique public. Le Cnis suivra avec attention les avancées dans ces domaines.

Les travaux de préparation du moyen terme

Au-delà de ces premières orientations qui découlent des travaux du précédent moyen terme, le Cnis a consacré l'année 2008 à l'élaboration du programme 2009-2013 pour définir avec les utilisateurs les besoins en matière d'information statistique et identifier tant les progrès attendus que les éventuelles lacunes à combler.

Dans cette optique, quatre rencontres ont été organisées en 2008 :

- Deux ont été consacrées aux besoins des acteurs locaux : l'une en janvier¹ avec pour thème « connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ? », l'autre en septembre axée sur les territoires dans le contexte de la globalisation et des modifications des modes de vie.
- Une en mars, sur les perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières.
- Enfin une dernière rencontre en octobre, sur la question du développement durable dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Les formations de printemps ont permis de confronter, thème par thème, la demande des utilisateurs aux premières ébauches de programmes transmises par les services producteurs de la statistique.

Des réunions transversales sur le social et les entreprises, programmées en novembre 2008 ont constitué un moment d'ajustement des programmes de travail, en fonction des demandes exprimées lors des formations et des rencontres.

¹ le 19 janvier 2008 avec le concours de l'Association des Départements de France et le Conseil Général de Loire-Atlantique
Conseil national de l'information statistique
Compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2008 - n° 82/D130

Des priorités

Le recueil des besoins a révélé une demande croissante d'informations de la part des utilisateurs. Cette demande, pour être satisfaite, nécessite des investissements importants de la part du service statistique public. Celui-ci ne pourra répondre à la totalité de ces nouvelles demandes tout en maintenant l'ensemble du système d'information existant, d'autant qu'une partie toujours croissante du programme de travail des services producteurs est contrainte par les demandes européennes. Les services producteurs se doivent donc de participer activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions prises. Les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux pourraient ainsi être mieux prises en compte dans les projets européens et une meilleure synergie entre demande nationale et européenne pourrait être créée.

Par ailleurs, le Cnis est conscient qu'il ne peut se dispenser d'établir des priorités dans les demandes qui lui sont soumises. C'est pourquoi l'avis tel qu'il est proposé essaie de proposer un ensemble cohérent de demandes à la statistique publique.

Les grandes lignes du programme proposé

Dans le domaine social, le recensement de la population constitue toujours une information de cadrage et de référence indispensable. Le moyen terme bénéficiera des premières diffusions statistiques du recensement rénové, avec des informations toujours d'actualités.

Les utilisateurs souhaitent améliorer encore la connaissance des inégalités et de la diversité des situations vis à vis de l'emploi, des revenus et du niveau de vie, mais aussi du logement et de l'éducation. Les recommandations en cours de mise en œuvre des groupes Freyssinet et de Foucauld seront suivies avec attention par le Cnis ainsi que celles faisant suite au rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat.

Le bilan du moyen terme précédent a pointé le manque d'informations sur les situations de mauvais logement, le Cnis souhaite que cette lacune soit comblée lors de ce moyen terme.

Par ailleurs la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences comme l'incidence des conditions de travail sur la santé des individus sont des enjeux pour lesquels la statistique devra produire les informations nécessaires.

Pour les statistiques d'entreprises, la période 2009-2013 sera marquée par la réalisation de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises. Le Cnis soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Cette refonte des enquêtes structurelles fournira une meilleure cohérence d'ensemble des données structurelles prenant mieux en compte l'évolution du système productif dans son ensemble.

Les réflexions sur le moyen terme ont mis en évidence le besoin de mieux appréhender la globalisation de l'économie en conciliant une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. Le Conseil prend acte que le service statistique public doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées, il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les 5 ans à venir des enquêtes ponctuelles sur l'organisation des activités productives et les technologies de l'information et de la communication, l'innovation et l'économie de l'immatériel.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, il souhaite d'autre part que le SSP précise les contours des éco activités.

Enfin, la définition par un groupe de travail du Cnis présidé par Michel Didier des catégories de taille d'entreprises permettra la publication de résultats distinguant notamment les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.

Après la deuxième vague de décentralisation, l'appareil statistique doit évoluer pour développer encore les statistiques régionales et locales que ce soit dans le domaine social ou les entreprises. Les collectivités locales expriment aujourd'hui des besoins précis pour piloter les politiques publiques dont elles ont la charge.

Malgré les progrès importants pour mettre à disposition des utilisateurs une information localisée, la demande est encore loin d'être satisfaite. Les deux Rencontres moyen terme du Cnis organisées sur ce thème ont mis en évidence les progrès attendus par les acteurs locaux pour agir sur les inégalités sociales le chômage et la précarité de l'emploi, anticiper les problèmes posés au niveau des territoires par le vieillissement des populations, pour comprendre les nouvelles formes de mobilité et les questions du logement, mais aussi pour mesurer l'impact de la mondialisation sur les activités au niveau local.

Au-delà de la nécessité de disposer encore plus d'informations localisées, c'est la question de la cohérence des données qui se pose. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées impose de disposer d'outils partagés par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs- pour garantir la cohérence de l'information et faciliter ainsi les comparaisons. Pour aller dans ce sens un groupe du Cnis travaille à la définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents avec les différents acteurs en charge des politiques de solidarité, un autre réfléchit à la façon de prendre en compte les nouvelles tendances de localisation avant l'actualisation des zonages d'études. Plus généralement le Cnis souhaite que le service statistique public s'oriente vers un géo-référencement des informations afin de permettre aux utilisateurs d'utiliser ces informations dans les zonages qui leur sont imposés par les thèmes sur lesquels ils travaillent et de les relier les uns avec les autres.

Développement Durable

Avec les impulsions données au niveau international aux besoins de régulation et à la lutte contre l'effet de serre, avec les engagements du Grenelle de l'environnement comme avec les nombreuses initiatives lancées au niveau local, le souci du développement durable se renforce et va de pair avec un besoin d'informations grandissant. Sur le moyen terme le Cnis estime très important d'enrichir l'information disponible sur ce thème.

Ceci passe par l'étude d'agrégats destinés à compléter une approche de la croissance par le PIB et par des essais de chiffrage qui doivent se faire parallèlement à la mise à disposition régulière d'indicateurs articulés avec la stratégie nationale de développement durable permettant de situer les évolutions en cours.

L'importance pour l'activité économique des enjeux environnementaux doit également être mieux appréhendée par une meilleure connaissance des activités qui en bénéficient, par la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux de matières et la productivité des ressources, ou encore par l'approche au travers d'une enquête thématique des impacts en termes d'opportunité et de coûts.

Parallèlement il convient de veiller à ce que les instruments décrivant les modes de vie soient bien articulés notamment pour permettre d'analyser les problématiques d'exposition aux hausses des prix énergétiques et pour mieux appréhender les questions d'exclusion sociale, de pauvreté ou de bien-être. Dans ce but, des techniques innovantes devront être envisagées.

Les méthodes et le respect du code de bonnes pratiques

Pour répondre de façon pertinente aux demandes qui lui sont faites le Cnis encourage le service statistique public à poursuivre l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour utiliser les sources administratives à des fins statistiques. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Il soutient également les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les enquêtes afin de suivre les parcours individuels dont l'analyse permet de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. Il rappelle toutefois que ces méthodes sophistiquées doivent être utilisées dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de protection de la vie privée.

Le Cnis a noté également la sollicitation croissante des services statistiques ministériels pour construire des dispositifs d'observation et de suivi des politiques publiques. Il insiste sur la nécessité

de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien pour mener une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le service statistique public doivent être largement publiés. Le débat doit se poursuivre au cours de moyen terme pour dégager les bonnes pratiques dans la participation des services ministériels aux dispositifs d'évaluation.

Perception, prospective et communication

Le bilan du moyen terme précédent comme les débats au sein du Cnis au cours de la période récente ont mis en évidence les difficultés rencontrées par l'opinion publique face à la sophistication des méthodes utilisées et la complexité des indicateurs diffusés. L'appareil statistique et le Cnis devront faire œuvre de pédagogie :

- le service statistique public d'une part en explicitant le rôle des indicateurs produits et en clarifiant l'information mise à disposition. La diffusion des indicateurs doit être accompagnée des explicitations nécessaires (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Les efforts devront porter en priorité sur les indicateurs d'emploi de chômage et de précarité comme l'a recommandé le rapport de Foucauld et sur la mesure du pouvoir d'achat dans le prolongement du rapport Quinet.

Ce moyen terme sera marqué par la diffusion pour la première fois des résultats du recensement selon la nouvelle méthode. Une attention toute particulière doit être apportée à l'accompagnement des utilisateurs pour faciliter l'utilisation très attendue de ces résultats. Le Cnis demande qu'un groupe permanent permette de débattre de cette question et d'orienter la diffusion des résultats pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il souhaite également que soit mise en place une formation à destination des cadres territoriaux.

Le Cnis veillera d'autre part à faciliter la capacité d'anticipation par le service statistique public des questions qui lui sont posées et à initier une prospective des besoins d'information statistique. Pour cela, il devra adapter son fonctionnement à un dialogue rénové avec les usagers, faire davantage émerger leurs questions nouvelles et leur servir de relai. Des journées consacrées à des thèmes de réflexion, voire l'organisation de séminaires seront envisagées régulièrement, en-dehors de la procédure de moyen terme. Le Cnis pourra ainsi jouer son rôle de veille encore mieux que par le passé. Une reconfiguration des formations sera par ailleurs mise en place. Celles-ci seront structurées plus en fonction des thèmes du débat économique et social, moins comme le reflet de l'organisation de l'offre de la statistique publique. Le Cnis facilitera ainsi davantage l'expression de la demande des utilisateurs et leur dialogue avec les producteurs. Il s'attachera pour finir à une meilleure qualité de la communication sur ses travaux tant il est vrai que les meilleures statistiques sont inutiles si elles ne sont pas comprises ni utilisées dans le débat social.

Avis transversal

1. A la suite de la remise du rapport du directeur général de l'Insee et du vice-président du bureau, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Il indique qu'il sera très attentif à ce que les décisions prises en matière de délocalisation n'affaiblissent pas le service statistique public.
2. Le Conseil a pris note des avancées permises par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle inscrit dans la loi **l'indépendance professionnelle du statisticien** selon les évolutions souhaitées de longue date par le Cnis. Elle crée une structure ternaire pour la gouvernance de la statistique publique, articulée autour de l'Autorité de la statistique publique, du service statistique public et du Cnis. La création de l'Autorité de la statistique publique renforcera l'attention qui doit être portée au respect des principes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le Cnis veillera à travailler de concert avec l'Autorité statistique pour exercer pleinement son rôle, conforté par la loi, de promotion de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.
3. Le Conseil prend note qu'une bonne partie du programme statistique est conditionnée par les demandes européennes. Pour que celles-ci permettent de servir au mieux à la fois les besoins statistiques nationaux et les comparaisons européennes à partir d'indicateurs harmonisés, **le Cnis encourage le service statistique public à participer activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions** prises afin de faire valoir les demandes exprimées par les utilisateurs au niveau national. Il souhaite être informé dès la genèse des projets européens, avant même que l'enquête ne soit présentée pour opportunité devant les formations du Cnis.
4. Le Conseil a enregistré lors des Rencontres organisées pour préparer le moyen terme 2009-2013 l'importance des nouveaux besoins d'informations statistiques générés par les transformations de la société. Il est conscient que le Service Statistique Public (SSP) ne pourra, avec ses ressources, satisfaire à la fois la totalité de ces nouvelles demandes et continuer à maintenir l'ensemble du système d'information existant. **Il s'engage à établir des priorités dans les demandes adressées au SSP et souhaite à l'inverse que celui-ci lui présente les activités qu'il envisage de supprimer ou de simplifier.**
5. Le Conseil encourage l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour **utiliser les sources administratives à des fins statistiques** et se félicite que l'accès à ces fichiers par le SSP soit maintenant inscrit dans la loi. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.

Le Conseil soutient par ailleurs les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les données d'enquêtes afin **de suivre les parcours individuels** qui permettent de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. **Il veillera à ce que ces travaux soient menés dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.**
6. Le Conseil soutient le développement de la **collecte par internet** des enquêtes de recensement comme des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des ménages qui améliorera la qualité des données recueillies et réduira la charge de collecte et de traitement.
7. Le Conseil enregistre avec satisfaction les progrès décisifs apportés au cours du précédent moyen terme par **la diffusion** généralisée et gratuite via internet d'une part croissante de la production statistique. Il presse tous les services producteurs de parachever ce mouvement.

Il remarque toutefois que des progrès restent nécessaires dans la documentation des données mises en ligne (champ, nomenclatures utilisées, méthodologie, précautions d'emploi).

Le Cnis note également que le SSP produit des indicateurs selon des méthodes de plus en plus complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Il demande que **la diffusion de ces indicateurs soit accompagnée des explicitations nécessaires** (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Il demande que ces efforts portent en priorité sur les chiffres du chômage et du pouvoir d'achat selon les recommandations des rapports Foucauld et Quinet.

Enfin il souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée à **l'accompagnement des utilisateurs lors de la diffusion des résultats du recensement** selon la nouvelle méthode.

8. Le Conseil se félicite de la modification par la loi « Archives » de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il souhaite que le service statistique public saisisse cette opportunité pour **faciliter l'accès des chercheurs aux données plus détaillées** dont ils ont besoin. Il suivra à cet effet avec attention la mise en œuvre par l'Insee d'une expérience pilote de **centre d'accès sécurisé**. Il souhaite être informé du résultat de cette expérience et des conditions de sa généralisation.
9. Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande au SSP d'améliorer la connaissance des associations y compris les associations de bénévoles, pour permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif.

Statistiques sociales

1. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement de la population (CNERP)**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population.

Le Cnis réaffirme par ailleurs l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la CNERP.

En matière de diffusion, le Conseil a pris note du plan en quatre temps des résultats du recensement : populations légales en date de 2006, descriptions statistiques au niveau communal puis infra communal au niveau de l'IRIS, enfin les résultats « à façon ». Il se félicite que cette diffusion se fasse essentiellement par internet. Pour accompagner cette mise à disposition d'information selon une nouvelle méthode, le Conseil demande **qu'un groupe permanent du Cnis soit constitué pour informer, débattre et orienter la diffusion des résultats** pertinents aux différentes catégories d'utilisateurs du recensement durant les premières années d'apprentissage et d'appropriation des résultats. Il suivra par ailleurs avec attention **la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs**.

2. Les recommandations des groupes de travail du Cnis « **inégalités et niveau de vie** », **emploi, chômage, précarité** » et le rapport sur **la mesure du pouvoir d'achat** contribuent largement au programme à moyen terme 2009-2013 pour les statistiques sociales. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre qui permettra de mieux rendre compte de la diversité de la société française. Le Conseil demande qu'un bilan annuel de suivi de ces recommandations soit présenté dans les formations *ad hoc* du Cnis.

Le Conseil constate avec satisfaction qu'un nombre important des recommandations du rapport « inégalités et niveaux de vie » ont été suivies, qu'il s'agisse de travaux d'infrastructure statistique ou de mise à disposition d'indicateurs nationaux. Le Conseil sera attentif à ce que ces derniers soient déclinés au niveau local.

Il recommande qu'une discussion ait lieu au Cnis afin de préciser si nécessaire les indicateurs ayant posé des problèmes de mise en œuvre.

3. Le Conseil encourage **l'utilisation croissante des sources administratives** à des fins statistiques qui permet de réduire la charge de collecte pour les ménages et les entreprises et de disposer d'une information localisée. Il soutient les travaux engagés pour construire des panels articulés sur ces fichiers enrichis afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus** et de mieux rendre compte des conditions d'insertion ou d'exclusion que ce soit sur les parcours de formation, le marché du travail, la santé ou le logement ou le pouvoir d'achat.

Le Conseil rappelle que l'utilisation de ces systèmes d'information complexes doit se faire dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.

4. L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socio professionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande **qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales française, européenne et internationale**. Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Le Conseil a noté en particulier la participation de l'Insee au test du **projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec)**, lancé par Eurostat et notamment l'avancée des travaux d'experts en lien avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour l'harmonisation européenne des certifications. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté lors d'une réunion avec toutes les personnes intéressées.

5. Le Conseil note que les services statistiques publics sont de plus en plus sollicités pour construire **des dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques**. Il prend note de la diversité des dispositifs d'évaluation mis en place.
 - Il rappelle d'une part que **les questions éthiques** soulevées par la « méthode de l'échantillonnage aléatoire » doivent être prises en compte avec toute la rigueur et la transparence nécessaire et souhaite être tenu informé des expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche qui permettront de dégager une méthodologie rigoureuse.
 - Il encourage d'autre part **l'utilisation des panels administratifs couplés si nécessaire à des enquêtes à des fins d'évaluation** et rappelle que seul le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement par rapport à un échantillon témoin permettra d'en repérer l'impact complet avec une attention particulière aux effets de sélection.
 - Il insiste sur **la nécessaire indépendance professionnelle** dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le SSP doivent être largement diffusés selon des modalités de sa responsabilité.

Il demande que **le débat se poursuive** au sein du Cnis tout au long de la période 2009-2013 afin que soient **dégagées les bonnes pratiques** mises en œuvre par les services statistiques publics dans leur participation aux dispositifs d'évaluation. Il informera la nouvelle Autorité de la statistique publique des conclusions de ses travaux.

6. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent dans le respect du code de bonnes pratiques et selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés et de la pertinence des comparaisons internationales.

7. Le Cnis souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil **prend note de la prise en charge de ce dossier par l'Insee en collaboration avec la Dares, la Drees et le service statistique de la Fonction Publique, et de la mise en place d'un collège d'expertise**. Il souhaite que les pistes d'amélioration du système actuel d'observation des risques psychosociaux et plus généralement des conditions de travail, de leurs conséquences et de leurs causes lui soient présentées.

8. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers. Dans le cadre de la loi sur le droit au logement opposable, il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance de l'exclusion du logement**. Enfin, il encourage l'observation des trajectoires résidentielles, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes mal logées.

Statistiques d'entreprises

1. Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**. Il approuve l'orientation consistant à substituer des sources administratives aux enquêtes et à réduire ainsi la charge statistique. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes de production annuelles (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution **d'un répertoire purement statistique** qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
- **le profilage** des plus grandes entreprises françaises,
- **le développement de produits de diffusion adaptés** à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.

2. Le Conseil prend acte des règlements d'Eurostat, d'une part **sur les statistiques d'activités économiques des filiales de groupes** (FATS inward et FATS outward), d'autre part sur l'évolution d'INTRASTAT dans le sens d'un relèvement des seuils de déclaration. Il note

l'intérêt de **consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services**. Il encourage la Banque de France et l'Insee à mettre à niveau la connaissance sur les activités des filiales étrangères des groupes français. Il souligne l'importance qu'il attache à ce que soit préservée la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques.

3. Le Conseil soutient **le projet de refonte des statistiques infra annuelles** (indices de chiffres d'affaires, enquêtes de conjoncture quantitatives et qualitatives) qui vise à assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et de court terme. Il suivra avec attention l'avancée de ce projet tout au long du moyen terme.
4. Le Conseil se félicite de la publication prochaine d'un décret précisant la définition statistique de l'entreprise et définissant quatre classes de taille d'entreprises : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** selon les recommandations d'un groupe de travail du Cnis. Il souhaite que les définitions retenues soient autant que possible utilisées par les services statistiques publics lors de la publication de résultats dans le respect du secret statistique.
5. Le Conseil salue les progrès réalisés récemment dans **la connaissance des prix** au sein du secteur productif. Il recommande que ces acquis soient consolidés et que les lacunes qui subsistent soient comblées, notamment sur **les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets, sur quelques segments du secteur des transports et sur tous les services financiers et d'assurance**.
6. Le Conseil soutient le changement de méthode prévu pour calculer l'indice du coût de la construction en le remplaçant par une évaluation fondée sur les techniques économétriques.
7. Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit **mieux appréhender la globalisation de l'économie** en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. **Le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées, il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants** sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :
 - organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...) ;
 - innovation ;
 - économie de l'immatériel ;
 - rôle des technologies de l'information et de la communication
 - éco-entreprises et éco-activités.
8. Le Conseil encourage vivement l'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs non encore couverts comme les arts et spectacles et les associations. Il souhaite la mise en place **d'une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers (s)**. Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers et notamment l'économie sociale et le développement des services à la personne.

Statistiques régionales et locales

1. Le Conseil souhaite que le service statistique public intensifie ses efforts au cours du moyen terme 2009-2013 pour mettre à la disposition des acteurs locaux les outils statistiques nécessaires à l'analyse du territoire et au pilotage des politiques dont ils ont la charge. Il souhaite que les axes de progrès portent en priorité sur :
 - **Les niveaux de vie et les inégalités sociales, l'emploi, la précarité et le chômage** pour décliner au niveau local les recommandations des groupes de travail Freyssinet et de Foucauld.
 - Les choix résidentiels et les comportements de mobilité de la population, en mettant l'accent sur les conditions de **logement et de transport**, sur le marché du logement et sur les prix **fonciers, les formes d'urbanisation et d'occupation du territoire**. Dans ce cadre le Cnis suivra avec attention les avancées du groupe de travail « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** ».
 - L'impact de la mondialisation sur les activités au niveau local et en particulier la connaissance des processus **d'innovation et de recherche**, des **interactions entre entreprises, de l'attractivité des territoires**.
 - La dimension régionale et locale du **développement durable**, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement
2. Le Conseil soutient les efforts engagés par le service statistique public pour étendre aux **départements d'Outre-mer** le dispositif d'enquêtes de l'Insee notamment en matière d'emploi, de revenus et de conditions de vie. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les « Statistiques dans les DOM et les COM ».
3. Le Conseil a approuvé les conclusions du groupe de travail présidé par Yvon Ollivier **sur les dépenses territoriales de l'État** qui propose des normes et des méthodes harmonisées pour mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local. Il évaluera la façon dont ces conclusions sont prises en compte par le service statistique public et la DGFIP. Par ailleurs le Cnis souhaite que les travaux ainsi engagés soient complétés par une approche fonctionnelle des finances locales.
4. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées nécessite de **disposer d'outils partagés** par tous - nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs - pour **garantir la cohérence de l'information** et permettre les comparaisons. Pour aller dans ce sens, le Cnis suivra les travaux dans trois domaines prioritaires :
 - La définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs chargés des politiques de solidarité, par le groupe de travail mis en place à cet effet avec l'Assemblée des départements de France,
 - L'actualisation des zonages d'études (aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie), dans le prolongement des travaux sur les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités,
 - La mise au point d'indicateurs permettant les comparaisons au niveau européen.
5. Pour permettre le rapprochement des sources selon un même maillage territorial et l'agrégation des données en fonction des périmètres étudiés, le Cnis soutient la réflexion engagée par le service statistique public sur la pertinence et la faisabilité du **géo-référencement des informations** qui permettrait d'établir des zonages adaptés en fonction des différentes politiques. Il souhaite que soit facilité à court terme l'accès à une information multi-sources d'information sur des zonages de référence. Il demande à ce que dès 2009

soient présentés, dans la réunion *ad hoc* du Cnis, les premiers travaux et les propositions d'actions à mener dans cet objectif sur la période du moyen terme.

6. Pour faciliter la mise à disposition de systèmes statistiques complexes, le Cnis recommande **d'accompagner les utilisateurs locaux dans la connaissance, l'utilisation et l'appropriation des sources**. Il demande que l'accent soit mis dans un premier temps sur la diffusion du recensement de la population. Il souhaite que soit mise en place une formation coordonnée par l'Insee à destination des cadres territoriaux.
7. Avec la décentralisation des politiques publiques, les collectivités ont vu s'accroître leur rôle de producteurs d'informations. Le Conseil souhaite qu'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales se développe en particulier dans le domaine social et la formation. Il soutient la mise en place de partenariats comme celui qui s'engage avec l'Assemblée de départements de France et souhaite que soit réalisé **un bilan des différentes formes de coordination au niveau local entre le SSP, les administrations et les collectivités territoriales**.
8. Alors que une « trame verte et bleue » doit être mise progressivement en place pour améliorer **la préservation des espaces naturels nécessaires à la biodiversité**, le conseil souligne l'importance de développer le système d'observation de la qualité des espaces naturels et de la biodiversité, y compris dans les DOM. Il est conscient cependant de l'extrême difficulté de cet objectif et demande que des recherches soient néanmoins poursuivies à son endroit.

Développement durable

1. Compte tenu de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement aux actions de développement durable et aux demandes d'information sur cette thématique, le Conseil demande qu'au cours du moyen terme 2009-2013 **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en considération** par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques.
2. Le Conseil relève la nécessité de disposer au niveau national et en articulation avec le niveau européen, **d'indicateurs de développement durable** permettant de situer annuellement et de manière lisible les évolutions en cours et le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale. Il souligne l'utilité que ces indicateurs et leurs améliorations soient présentés pour discussion au Cnis.
3. Le Conseil souligne l'importance pour le développement durable de disposer **d'indicateurs agrégés qui complètent au niveau national le suivi de la croissance par le PIB**.
 - Il rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des engagements sont pris par l'État visant à **valoriser des biens publics environnementaux** - eau, air, espaces naturels...- de manière articulée avec le cadre central de la comptabilité nationale. Il encourage le système statistique public à développer des méthodologies et chiffreages exploratoires pour ce faire.
 - Il souligne l'intérêt de prolonger les conclusions qui ressortiront de la commission sur **la mesure de la performance économique et le progrès social** présidée par J. Stiglitz, en mettant en œuvre de manière pratique certaines de ses propositions.
 - Il souhaite être associé à l'avancement des travaux effectués dans ces perspectives.

4. Le Conseil attire l'attention **sur les aspects sociaux du développement durable, y compris en terme de bien-être** et il invite le système statistique à les prendre en compte par des indicateurs et un système d'information adéquats, notamment en relation avec les rapports Freyssinet et de Foucauld.
5. Le Conseil relève l'importance de pouvoir **décrire et analyser les modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable.
 - Dans cet esprit, il recommande que soit explorée par le système statistique la capacité **d'évaluer l'exposition des différentes catégories de ménages aux évolutions énergétiques**, notamment en matière de prix, y compris leur impact sur les patrimoines, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée pour l'habitat ou celle liée aux déplacements courants. Il demande que soit étudiée sous cet angle l'articulation des enquêtes logements, transports et budgets de famille.
 - Le Conseil encourage le système statistique public à tester des moyens innovants pour recueillir l'information pertinente concernant les autres aspects d'une consommation durable.
Ceci consiste à étudier le recours aux fichiers de caisse de la grande distribution, la mobilisation des informations qui pourraient être disponibles sur les tickets de caisse et les conditions d'une articulation entre panels privés et enquêtes publiques pour le suivi de certains marchés.
6. Le Conseil note l'intérêt qu'il y aurait à réaliser une nouvelle édition de **l'enquête emploi du temps** afin d'éclairer les questions sur le partage du temps et des tâches, la variabilité des horaires, l'évaluation du loisir et du travail à domicile ou la production de capital social.
7. Le Conseil relève que **les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique**.
 - Il demande au système statistique de mieux appréhender leur impact sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.
 - Pour mieux mesurer l'impact des activités sur l'environnement et permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, conformément à la recommandation adoptée par l'Ocde sur le sujet, le Conseil encourage la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux physiques de matières incluant les flux indirects (liés aux imports) et la productivité des ressources.
 - Le Conseil encourage également la réalisation lors de ce programme à moyen terme d'une enquête thématique donnant les moyens d'analyser l'impact des mesures de politique environnementale sur les entreprises, aussi bien en termes d'opportunité de développement qu'en termes de coûts. Il suggère que les secteurs particulièrement exposés fassent l'objet d'une attention particulière.
8. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sur la possibilité et la pertinence d'avoir au niveau national **une comptabilité carbone de l'économie** qui puisse servir d'instrument de réflexion sur les actions menées ou à mener en la matière en s'inspirant des réflexions menées dans des pays partenaires.

